



Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : 00010679/DUV

Date du repérage : 04/09/2023



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département :**Orne**

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom : **M. PIERRE Hubert**

Adresse :..... **Hotel Beaumont**
 Commune :..... **61130 Belforet en Perche**
Section cadastrale D, Parcelle(s) n°
380
 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Ce bien ne fait pas partie d'une
copropriété
 Périmètre de repérage :
Toutes parties accessibles sans
démontage ni destruction
Nb. de niveaux :3 (caves et combles
inclus)
Nb. de bâtiments : 3

Adresse :..... **Hotel Beaumont**
61130 Belforet en Perche

Objet de la mission :

<input type="checkbox"/> Dossier Technique Amiante	<input type="checkbox"/> Métrage (Loi Carrez)	<input checked="" type="checkbox"/> Etat des Installations électriques
<input checked="" type="checkbox"/> Constat amiante avant-vente	<input type="checkbox"/> Métrage (Loi Boutin)	<input type="checkbox"/> Diagnostic Technique (DTG)
<input type="checkbox"/> Dossier amiante Parties Privatives	<input checked="" type="checkbox"/> Exposition au plomb (CREP)	<input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic énergétique
<input type="checkbox"/> Diag amiante avant travaux	<input type="checkbox"/> Exposition au plomb (DRIPP)	<input type="checkbox"/> Audit énergétique
<input type="checkbox"/> Diag amiante avant démolition	<input type="checkbox"/> Diag Assainissement	<input type="checkbox"/> Prêt à taux zéro
<input type="checkbox"/> Etat relatif à la présence de termites	<input type="checkbox"/> Sécurité piscines	<input type="checkbox"/> Ascenseur
<input type="checkbox"/> Etat parasitaire	<input type="checkbox"/> Etat des Installations gaz	<input type="checkbox"/> Etat des lieux (Loi Scellier)
<input checked="" type="checkbox"/> Etat des Risques et Pollutions	<input type="checkbox"/> Plomb dans l'eau	<input type="checkbox"/> Radon
<input type="checkbox"/> Etat des lieux	<input type="checkbox"/> Sécurité Incendie	<input type="checkbox"/> Accessibilité Handicapés
<input type="checkbox"/> Infiltrométrie	<input type="checkbox"/> Plomb APTVX	<input type="checkbox"/> Accessibilité Handicapés
<input type="checkbox"/> Amiante Examen Visuel APTVX	<input type="checkbox"/> Plomb avant travaux	<input type="checkbox"/> Performance numérique
<input type="checkbox"/> Amiante contrôle périodique	<input type="checkbox"/> Développement interne	<input type="checkbox"/> Déchets / PEMD
<input type="checkbox"/> Amiante Empoussièrément	<input type="checkbox"/> Home Inspection	<input type="checkbox"/> Climatisation
<input type="checkbox"/> Hôtel H	<input type="checkbox"/> Tantième de copropriété	<input type="checkbox"/> Contrôle périodique gaz
<input type="checkbox"/> Hôtel RT	<input type="checkbox"/> Risques Professionnels	<input type="checkbox"/> Contrôle périodique élec
<input type="checkbox"/> Hôtel C	<input type="checkbox"/> Contrôle levage	<input type="checkbox"/> RT 2012 Avant travaux
	<input type="checkbox"/> Logement décent	<input type="checkbox"/> RT 2012 Après travaux



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

Numéro de dossier : 00010679/DUV
Date du repérage : 04/09/2023

Références réglementaires

Textes réglementaires : Articles L. 1334-13, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1^{er} juin 2015.

Immeuble bâti visité

Adresse	Rue :..... Hotel Beaumont Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété Code postal, ville :.. 61130 Belforet en Perche Section cadastrale D, Parcelle(s) n° 380
Périmètre de repérage : Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction Nb. de niveaux :3 (caves et combles inclus) Nb. de bâtiments : 3
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction : Maison R+1 avec dépendance et vollière Habitation (maison individuelle) < 1949

Le propriétaire et le commanditaire

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom :.... M. PIERRE Hubert Adresse :..... Hotel Beaumont 61130 Belforet en Perche
Le commanditaire	Nom et prénom :.... M. PIERRE Hubert Adresse :..... Hotel Beaumont 61130 Belforet en Perche

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ----- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	Duval jeremy	Opérateur de repérage	I.Cert Centre Alphasys - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE	Obtention : 19/04/2021 Échéance : 18/04/2028 N° de certification : CPD15921

Raison sociale de l'entreprise : **Duval diagnostic** (Numéro SIRET : **89828658800022**)
Adresse : **10 Rue Ledru Rollin, 72600 Mamers**
Désignation de la compagnie d'assurance : **Assurance GAN**
Numéro de police et date de validité : **30776295 2001 - 31 decembre 2023**

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 04/09/2023, remis au propriétaire le 04/09/2023
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 21 pages, la conclusion est située en page 2.

Sommaire

- 1 Les conclusions**
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses**
- 3 La mission de repérage**
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage**
 - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
 - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
 - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur
 - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Résultats détaillés du repérage**
 - 5.0 Identification des matériaux repérés de la liste A et B
 - 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
 - 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
- 6 Signatures**
- 7 Annexes**

1. – Les conclusions

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

1.1 Liste A : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré
- de matériaux ou produits de la liste A contenant de l'amiante.

1.1 Liste B : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sur jugement de l'opérateur :
Plaques (fibres-ciment) (Rez de chaussée - Voilière) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Depôt conduits (Parties extérieures) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*

*** Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fourni en annexe de ce rapport, il est rappelé la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.**

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise :....Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse

Adresse :..... -

Numéro de l'accréditation Cofrac :..... -

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' «en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.»

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.» L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

Rez de chaussée - salon/sejour,
 Rez de chaussée - Cuisine,
 Rez de chaussée - Dégagement 1,
 Rez de chaussée - Chaufferie,

1er étage - Chambre 4,
 1er étage - Véranda,
 Dépendances - Dégagement 4,
 Dépendances - Atelier,

Liste A	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages
	Calorifugeages
	Faux plafonds

Liste B	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Parois verticales intérieures	
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement durs (plaques de menuiseries)
	Revêtement durs (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (carton)
	Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)
	Entourages de poteaux (carton+plâtre)
Coffrage perdu	
Cloisons (légères et préfabriquées), Gaines et Coffres verticaux	Enduits projetés
	Panneaux de cloisons
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gaines et Coffres Horizontaux	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits
	Enveloppes de calorifuges
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
	Rebouchage
Portes coupe-feu	Joints (tresses)
	Joints (bandes)
Vide-ordures	Conduits
4. Eléments extérieurs	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
	Bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites)
	Panneaux (fibres-ciment)
Conduits en toiture et façade	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment
	Conduites de fumée en amiante-ciment

Rez de chaussée - Bureau,
Rez de chaussée - Buanderie,
Rez de chaussée - Placard,
Rez de chaussée - Dégagement 2,
Rez de chaussée - Salle de bain,
Rez de chaussée - Wc,
Rez de chaussée - Dégagement 3,
Rez de chaussée - Voilière,
1er étage - Chambre 1,
1er étage - Chambre 2,
1er étage - Chambre 3,

Dépendances - Dégagement 5,
Dépendances - Debarra,
Dépendances - Piece 1,
Dépendances - Escalier,
1er étage dépendance - Dgt 6,
1er étage dépendance - Bureau,
1er étage dépendance - Cuisine,
1er étage dépendance - Salle de douche,
1er étage dépendance - Wc,
1er étage dépendance - Pieces 2,
Sous-Sol - Cave

Localisation	Description	Photo
Rez de chaussée - salon/sejour	Sol : tomettes Mur A, B, C, D, E : Plâtre et Peinture Plafond : Bois / plâtre et Peinture / vernis Plinthes : Bois et Vernis Fenêtre 1 C : Bois et vernis Fenêtre 2 D : Bois et vernis Porte d'entrée A : pvc Composant >1949 Embrasure 1 B : Bois et Vernis Embrasure 2 E : Bois et Vernis Embrasure 3 E : platre et Peinture Escalier E : Bois >1949 et vernis Radiateur D, E : Métal >1949 et Peinture	
Rez de chaussée - Cuisine	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Bois / plâtre et Peinture / vernis Plinthes : carrelage Fenêtre 1 B : Bois et vernis Fenêtre 2 C : Bois et vernis Embrasure A : platre et Peinture Embrasure fenêtre 1 B : Plâtre et Peinture Embrasure fenêtre 2 C : Plâtre et Peinture Volet 1 B : Bois et Vernis Volet 2 C : Bois et Vernis Escalier D : Bois >1949 et vernis Radiateur B : Métal >1949 et Peinture Cheminée D : Pierre/brique	
Rez de chaussée - Dégagement 1	Sol : Carrelage Composant >1949 Mur A, B, C, D : Plâtre >1949 et Peinture Plafond : Bois / plâtre >1949 et Peinture / vernis Plinthes : carrelage Composant >1949 Fenêtre 1 C : PVC >1949 Fenêtre 2 B : Bois >1949 et vernis Fenêtre 3 B : Bois >1949 et vernis Fenêtre 4 D : Bois >1949 et vernis Porte 1 B : bois/vitrage >1949 et Vernis Porte 2 B : bois/vitrage >1949 et Vernis Porte 3 D : bois/vitrage >1949 et Vernis Porte de placard D : bois/vitrage >1949 et Vernis Radiateur D : Métal >1949 et Peinture	
Rez de chaussée - Chaufferie	Sol : Carrelage Composant >1949 Mur A, B, C, D : Plâtre >1949 et Peinture Plafond : Plâtre >1949 et Peinture Plinthes : carrelage Composant >1949 Fenêtre 1 C : Bois et vernis Fenêtre 2 A : Bois >1949 et vernis Porte A : bois/vitrage >1949 et Vernis	
Rez de chaussée - Bureau	Sol : Carrelage Composant >1949 Mur A, B, C, D : Plâtre >1949 et Peinture sous pente - Plinthes : carrelage Composant >1949 Fenêtre 1 C : PVC >1949 Fenêtre 2 D : PVC >1949 Fenêtre 3 A : Bois >1949 et vernis Porte A : bois/vitrage >1949 et Vernis Radiateur B : Métal >1949 et Peinture	
Rez de chaussée - Buanderie	Sol : Carrelage Composant >1949 Mur A, B, C, D : Plâtre >1949 et Peinture Plafond : Plâtre >1949 et Peinture Plinthes : carrelage Composant >1949 Fenêtre 1 A : Bois >1949 et vernis Fenêtre 2 B : Bois et Peinture Porte A : bois/vitrage >1949 et Vernis	
Rez de chaussée - Placard	Sol : Carrelage Composant >1949 Mur A, B, C, D : Plâtre >1949 et Peinture Porte A : Bois >1949 et Vernis	

Localisation	Description	Photo
Rez de chaussée - Dégagement 2	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre >1949 et Faïence Plafond : Bois >1949 et vernis Embrasure A : Bois >1949 et Vernis Porte 1 C : Bois >1949 et Vernis Porte 2 D : Bois >1949 et Vernis	
Rez de chaussée - Salle de bain	Sol : Carrelage Composant >1949 Mur A, B, C, D : Plâtre >1949 et Faïence Plafond : Bois >1949 et vernis Fenêtre C : Bois et Peinture Porte A : Bois >1949 et Vernis Radiateur D : Métal >1949 et Peinture	
Rez de chaussée - Wc	Sol : Carrelage Composant >1949 Mur A, B, C, D : Plâtre >1949 et Faïence Plafond : Bois >1949 et vernis Porte A : Bois >1949 et Vernis	
Rez de chaussée - Dégagement 3	Sol : Carrelage Composant >1949 Mur A, B, C, D : Béton >1949 et Enduit charpente : bois couverture : Polyuréthane Fenêtre : Bois et vernis Porte 1 A : bois/vitrage et Vernis Porte 2 C : bois/vitrage et Vernis Porte 3 B : Métal et Peinture	
Rez de chaussée - Voilière	Sol : Béton Mur A : Béton >1949 et Enduit Mur B : Plaques fibres- ciment Mur C : Béton Mur D : Bois et Grillage charpente : bois couverture : toles metaliques Porte A : Métal et Peinture	
1er étage - Chambre 1	Sol : Parquet Mur A, B, C, D, E : Bois >1949 et vernis sous pente : bois >1949 et vernis Fenêtre E : Bois et vernis Porte 1 B : Bois >1949 et Vernis Porte 2 D : Bois >1949 et Vernis Radiateur C : Métal >1949 et Peinture Escalier balustre E : Bois et Vernis	
1er étage - Chambre 2	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : Bois >1949 et Peinture sous pente : bois >1949 et peinture Plinthes : Bois >1949 et Peinture Fenêtre B : Bois et Peinture Porte 1 A : Bois >1949 et Peinture Porte 2 C : Bois >1949 et Peinture Embrasure fenêtre B : Bois >1949 et Peinture Embrasure porte A : Bois >1949 et Peinture Radiateur B : Métal >1949 et Peinture Escalier balustre D : Bois et Vernis	
1er étage - Chambre 3	Sol : Parquet Mur A : Plâtre >1949 et Enduit Mur B : Bois >1949 et vernis Mur C : Plâtre >1949 et Tapisserie Mur D : Bois >1949 et vernis sous pente : bois >1949 et vernis Plinthes : Bois >1949 et Vernis Fenêtre B : Bois et vernis Porte A : Bois >1949 et Peinture Embrasure fenêtre B : Bois >1949 et Vernis	
1er étage - Chambre 4	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : Bois >1949 et vernis sous pente : bois >1949 et vernis Plinthes : Bois >1949 et Vernis Fenêtre 1 C : Bois et vernis Fenêtre 2 D : Bois et vernis fenetre de toit B : bois >1949 et peinture Porte 1 D : bois/vitrage et Vernis Porte 2 A : Bois >1949 et Peinture Radiateur B : Métal >1949 et Peinture	
1er étage - Véranda	Sol : Parquet Mur A : Béton et Enduit Mur B, C, D, E, F : Plâtre >1949 et Peinture Plafond : Bois >1949 et vernis Plinthes : carrelage Composant >1949 Fenêtre 1 A : Bois et vernis Fenêtre 2 B : Aluminium >1949 et Peinture Fenêtre 3 C : Aluminium >1949 et Peinture Fenêtre 4 D : Aluminium >1949 et Peinture Porte 1 E : aluminium >1949 et Peinture Porte 2 A : bois/vitrage et Vernis Radiateur C : Métal >1949 et Peinture	

Localisation	Description	Photo
Dépendances - Dégagement 4	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Pierres charpente : bois couverture : Polyuréthane Fenêtre 1 A : Bois >1949 Fenêtre 2 D : Bois >1949 Porte 1 B : Bois et Vernis Porte 2 A : bois/vitrage et Vernis Embrasure C : Pierres	
Dépendances - Atelier	Sol : Béton Mur 1 A : Béton Mur 2 B : Béton Mur 3 C : Béton Mur 4 D : Béton Plafond : Bois Fenêtre 1 B : Bois Fenêtre 2 C : Bois Fenêtre 3 D : Bois Fenêtre 4 D : Bois Porte 1 A : Bois et Vernis	
Dépendances - Dégagement 5	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Béton Plafond : Bois >1949 et vernis Plinthes : carrelage Composant >1949 Porte 1 A : bois/vitrage et Vernis Porte 2 B : Bois et Peinture Embrasure C : Bois	
Dépendances - Debarra	Sol : Béton Mur A, B, C, D : Béton Plafond : Toles métalliques >1949 Porte A : Bois	
Dépendances - Piece 1	Sol : Béton Mur A, B, C, D, E, F : Béton Plafond : Bois >1949 et Peinture Embrasure A : Bois	
Dépendances - Escalier	Mur A, B, C, D : Béton Plafond : Bois >1949 et vernis Porte C : bois/vitrage et Peinture Embrasure A : béton marches : Bois et revêtement plastique (lino) contres marches : bois et revêtement plastique (lino) Escalier balustre : Bois et Vernis	
1er étage dépendance - Dgt 6	Sol : Parquet Mur A, B, C : placoplatre >1949 et Tapisserie Mur D : Béton Plafond : Bois >1949 et Peinture Plinthes : Bois Composant >1949 Porte 1 A : bois/vitrage et Peinture Porte 2 C : bois/vitrage et Peinture Porte 3 B : Bois et Peinture/tapisserie	
1er étage dépendance - Salle de douche	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D, E, F : Plâtre >1949 et Faïence Plafond : Bois >1949 et vernis Plinthes : carrelage Composant >1949 Porte A : Bois >1949 et Peinture/tapisserie Radiateur A : Métal >1949 et Peinture	
1er étage dépendance - Wc	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre >1949 et Faïence / tapisserie Plafond : Bois >1949 et vernis Porte A : Bois >1949 et Peinture/tapisserie	
1er étage dépendance - Pieces 2	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre >1949 et Tapisserie Plafond : Bois >1949 et Peinture Plinthes : Bois >1949 et Peinture Fenêtre 1 B : Bois et vernis Fenêtre 2 C : Bois et vernis Porte A : bois/vitrage >1949 et Peinture Garde-corps B, C : Métal et Peinture	
1er étage dépendance - Bureau	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre Composant >1949 Plafond : Bois >1949 et Peinture Plinthes : Bois Composant >1949 Fenêtre C : Bois et Peinture Porte 1 A : Bois >1949 et Peinture/tapisserie Porte 2 B : Bois >1949 et Peinture/tapisserie Garde-corps C : Métal et Peinture	
1er étage dépendance - Cuisine	Sol : Parquet Mur A, B, C, D, E, F : Plâtre Composant >1949 Plafond : Bois >1949 et Peinture Fenêtre F : Bois et Peinture Porte 1 A : Bois >1949 et Peinture/tapisserie Porte 2 C : Bois >1949 et Peinture/tapisserie Porte 3 E : Bois >1949 et Peinture/tapisserie Garde-corps F : Métal et Peinture	
Sous-Sol - Cave	Mur A, B, C, D : Pierres Plafond : Béton Porte A : Bois et Vernis	

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 04/09/2023

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 04/09/2023

Heure d'arrivée : 10 h 14

Durée du repérage : 03 h 25

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Agent immobilier : Mme Bouthinon-Dumas

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions des arrêtés.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

Aucun prélèvement n'a été réalisé.

5. – Résultats détaillés du repérage

5.0.1 Liste des matériaux repérés de la liste A

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Néant	-			

Aucun autre matériau de la liste A n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6


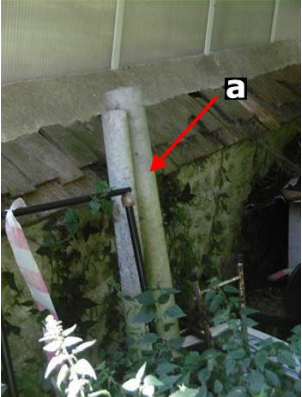
5.0.2 Liste des matériaux repérés de la liste B

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Rez de chaussée - Voilière	Identifiant: M001 Description: Plaques (fibres-ciment) Composant de la construction: Bardages et façades légères Partie à sonder: Plaques (fibres-ciment) Localisation sur croquis: M001	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	EP (Z-III-RF)	
Parties extérieures	Identifiant: M002 Description: Dépôt conduits Composant de la construction: Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie à sonder: Conduits Localisation sur croquis: M002	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	EP (Z-II-RF)	

Aucun autre matériau de la liste B n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
Rez de chaussée - Voilrière	<p>Identifiant: M001 Description: Plaques (fibres-ciment) Composant de la construction: Bardages et façades légères Partie à sonder: Plaques (fibres-ciment) Liste selon annexe.13-9 du CSP: B Localisation sur croquis: M001</p>	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	<p>Matériau non dégradé</p> <p>Résultat EP**</p> <p>Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.</p>	
Parties extérieures	<p>Identifiant: M002 Description: Dépôt conduits Composant de la construction: Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie à sonder: Conduits Liste selon annexe.13-9 du CSP: B Localisation sur croquis: M002</p>	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	<p>Matériau dégradé (étendue ponctuelle)</p> <p>Résultat EP**</p> <p>Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.</p>	

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport
 ** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

Nota : Dès réception de ce rapport, il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantes ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description	Photo
Néant	-	

6. – Signatures

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert Centre Alphas - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE** (détail sur www.info-certif.fr)*

Cachet de l'entreprise

Fait à **Belforet en Perche**, le **04/09/2023**

Par : **Duval jeremy**



ANNEXES**Au rapport de mission de repérage n° 00010679/DUV****Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes**7 Annexes****7.1 Schéma de repérage****7.2 Rapports d'essais****7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante****7.4 Conséquences réglementaires et recommandations****7.5 Documents annexés au présent rapport**

7.1 - Annexe - Schéma de repérage

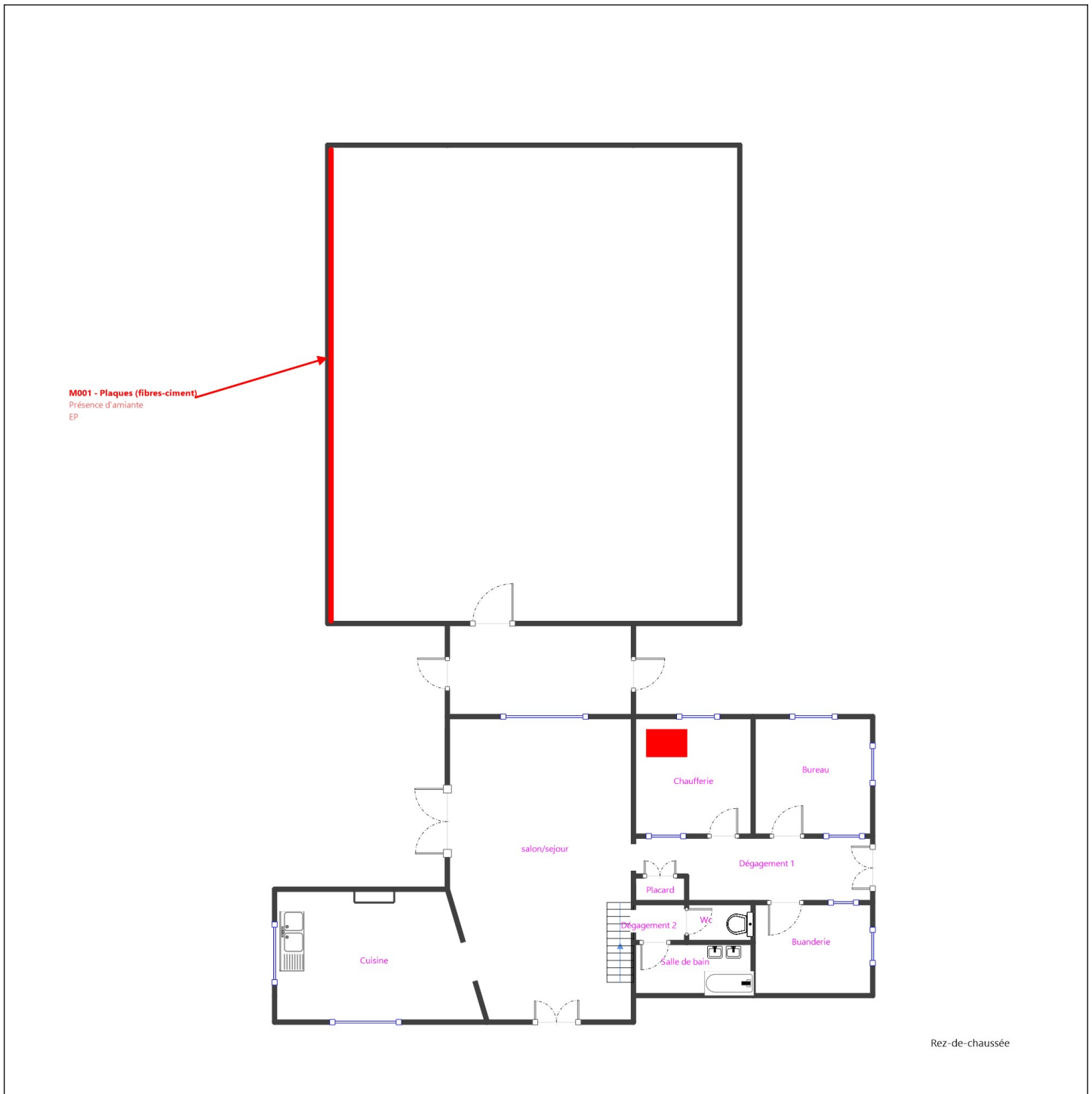


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : Duval diagnostic, auteur : Duval jeremy
Dossier n° 00010679/DUV du 04/09/2023
Adresse du bien : Hotel Beaumont 61130 Belforet en Perche



1er Etage

Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : Duval diagnostic, auteur : Duval jeremy
Dossier n° 00010679/DUV du 04/09/2023
Adresse du bien : Hotel Beaumont 61130 Belforet en Perche

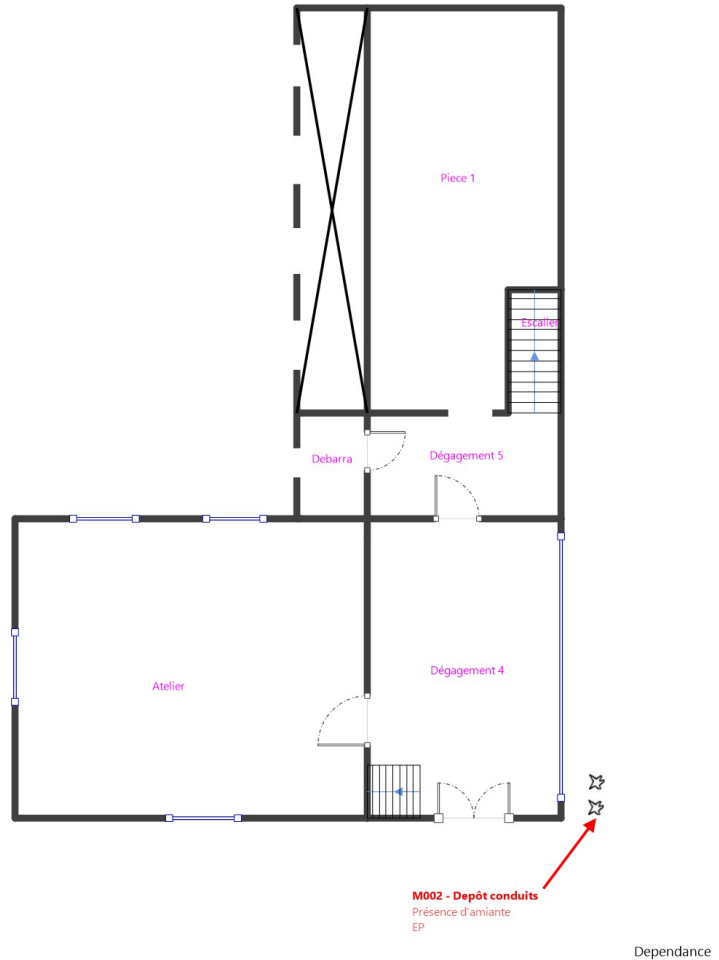
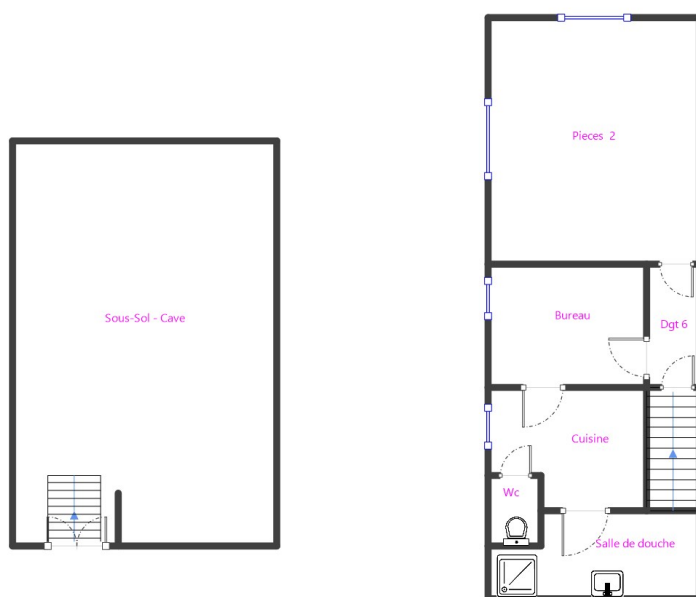





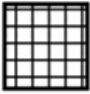








Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : Duval diagnostic, auteur : Duval jeremy
Dossier n° 00010679/DUV du 04/09/2023
Adresse du bien : Hotel Beaumont 61130 Belforet en Perche



1er étage dépendances

Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : Duval diagnostic, auteur : Duval jeremy
Dossier n° 00010679/DUV du 04/09/2023
Adresse du bien : Hotel Beaumont 61130 Belforet en Perche

Légende

	Conduit en fibro-ciment		Dalles de sol	<p>Nom du propriétaire : M. PIERRE Hubert Adresse du bien : Hotel Beaumont 61130 Belforet en Perche</p>
	Conduit autre que fibro-ciment		Carrelage	
	Brides		Colle de revêtement	
	Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond	
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibro-ciment	
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites	

Photos



Photo n° PhA001
 Localisation : Rez de chaussée - Voilière
 Ouvrage : Bardages et façades légères
 Partie d'ouvrage : Plaques (fibres-ciment)
 Description : Plaques (fibres-ciment)
 Localisation sur croquis : M001



Photo n° PhA002
 Localisation : Parties extérieures
 Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)
 Partie d'ouvrage : Conduits
 Description : Dépôt conduits
 Localisation sur croquis : M002



Photo n° PhA001
 Localisation : Rez de chaussée - Voilière
 Ouvrage : Bardages et façades légères
 Partie d'ouvrage : Plaques (fibres-ciment)
 Description : Plaques (fibres-ciment)
 Localisation sur croquis : M001

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
-	-	-	-	-	

Copie des rapports d'essais :

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

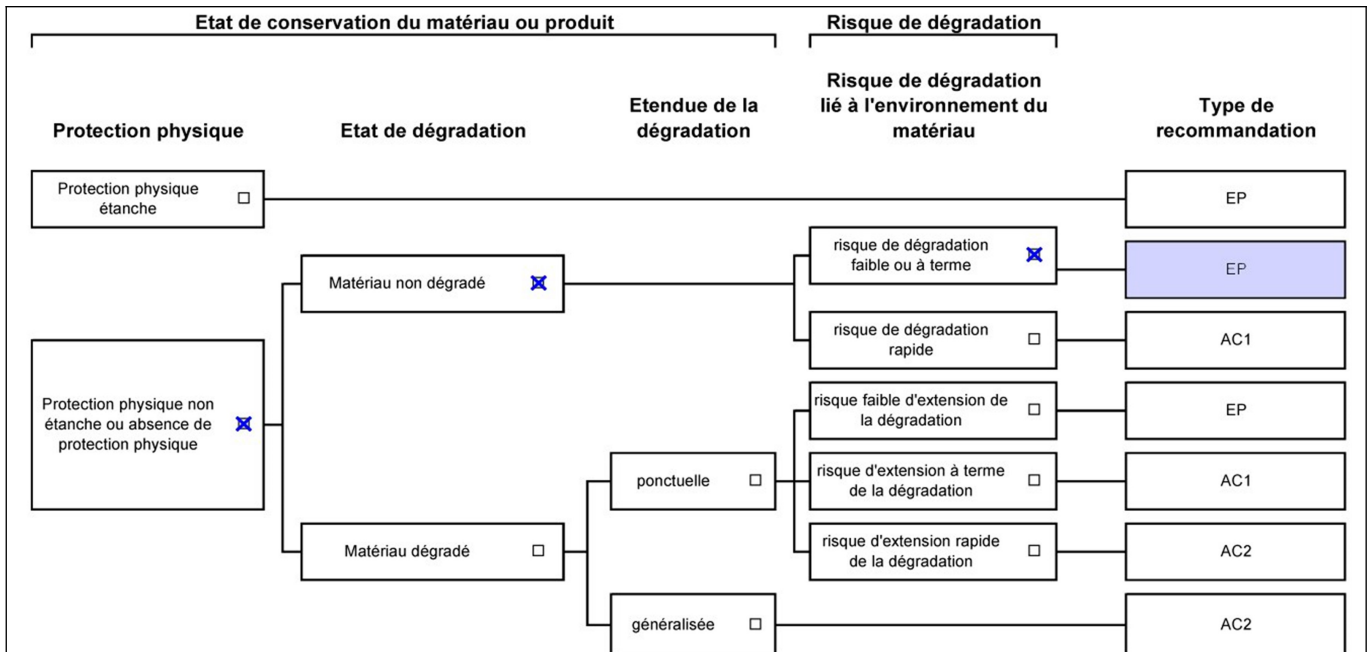
1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

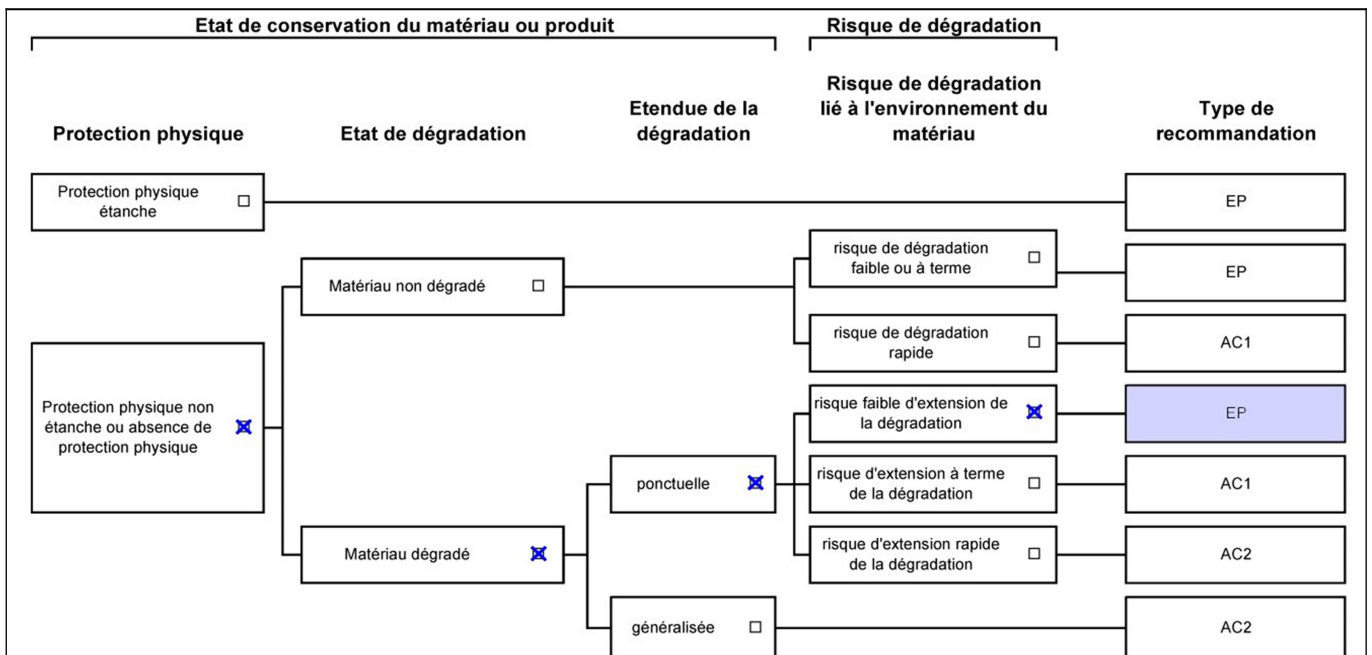
2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B



Dossier n° 00010679/DUV
Date de l'évaluation : 04/09/2023
Bâtiment / local ou zone homogène : Rez de chaussée - Voilière
Identifiant Matériau : M001
Matériau : Plaques (fibres-ciment)
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.



Dossier n° 00010679/DUV
Date de l'évaluation : 04/09/2023
Bâtiment / local ou zone homogène : Parties extérieures
Identifiant Matériau : M002
Matériau : Dépôt conduits
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que les risques sont probables ou avérés ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conservation et transmission de ce rapport (Article 11 de l'arrêté du 16 juillet 2019)

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante - parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 - L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 - La mesure d'empoussièrisme dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrisme au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 - Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrisme mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrisme ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrisme mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrisme ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrisme inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrisme ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièremment dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièremment dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

- Réalisation d'une « évaluation périodique »**, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 - Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
- Réalisation d'une « action corrective de premier niveau »**, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 - Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
 - Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 - Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 - Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
- Réalisation d'une « action corrective de second niveau »**, qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
 - Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièremment est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
 - Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
 - Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
 - Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Autres documents



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI 5921 Version 003

Je soussignée, **Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert**, atteste que :

Monsieur DUVAL Jérémy

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention Date d'effet : 19/04/2021 - Date d'expiration : 18/04/2028
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 18/05/2021 - Date d'expiration : 17/05/2028
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 07/04/2021 - Date d'expiration : 06/04/2028
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 24/02/2021 - Date d'expiration : 23/02/2028
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 26/02/2021 - Date d'expiration : 25/02/2028

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 20/05/2021.



Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'incendie par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 7 juillet 2016 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev17

Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible



Constat de risque d'exposition au plomb CREP

Numéro de dossier : 00010679/DUV
Norme méthodologique employée : AFNOR NF X46-030
Arrêté d'application : Arrêté du 19 août 2011
Date du repérage : 04/09/2023

Adresse du bien immobilier	Donneur d'ordre / Propriétaire :
Localisation du ou des bâtiments : Département : Orne Adresse : Hotel Beaumont Commune : 61130 Belforet en Perche Section cadastrale D, Parcelle(s) n° 380 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété	Donneur d'ordre : M. PIERRE Hubert Hotel Beaumont 61130 Belforet en Perche Propriétaire : M. PIERRE Hubert Hotel Beaumont 61130 Belforet en Perche


Le CREP suivant concerne :			
X	Les parties privatives	X	Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble		Avant travaux <i>N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP</i>
L'occupant est :		Sans objet, le bien est vacant	
Nom de l'occupant, si différent du propriétaire			
Présence et nombre d'enfants mineurs, dont des enfants de moins de 6 ans		NON	Nombre total : 0 Nombre d'enfants de moins de 6 ans : 0

Société réalisant le constat	
Nom et prénom de l'auteur du constat	Duval jeremy
N° de certificat de certification	CPDI le 26/02/2021
Nom de l'organisme de certification	I.Cert
Organisme d'assurance professionnelle	Assurance GAN
N° de contrat d'assurance	30776295 2001
Date de validité :	31 decembre 2023

Appareil utilisé	
Nom du fabricant de l'appareil	Heuresis
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	Pb200i / 8482
Nature du radionucléide	Cobalt 57
Date du dernier chargement de la source	25/08/2021
Activité à cette date et durée de vie de la source	185

Conclusion des mesures de concentration en plomb						
	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	468	333	135	0	0	0
%	100	71 %	29 %	0 %	0 %	0 %

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par Duval jeremy le 04/09/2023 conformément à la norme NF X46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.



Lors de la présente mission il n'a pas été repéré de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

Sommaire

1. Rappel de la commande et des références réglementaires	3
2. Renseignements complémentaires concernant la mission	3
2.1 <i>L'appareil à fluorescence X</i>	3
2.2 <i>Le laboratoire d'analyse éventuel</i>	4
2.3 <i>Le bien objet de la mission</i>	4
3. Méthodologie employée	4
3.1 <i>Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X</i>	5
3.2 <i>Stratégie de mesurage</i>	5
3.3 <i>Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire</i>	5
4. Présentation des résultats	5
5. Résultats des mesures	6
6. Conclusion	19
6.1 <i>Classement des unités de diagnostic</i>	19
6.2 <i>Recommandations au propriétaire</i>	19
6.3 <i>Commentaires</i>	20
6.4 <i>Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti</i>	20
6.5 <i>Transmission du constat à l'agence régionale de santé</i>	20
7. Obligations d'informations pour les propriétaires	21
8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb	21
8.1 <i>Textes de référence</i>	21
8.2 <i>Ressources documentaires</i>	22
9. Annexes	22
9.1 <i>Notice d'Information</i>	22
9.2 <i>Illustrations</i>	23
9.3 <i>Analyses chimiques du laboratoire</i>	23

Nombre de pages de rapport : 24**Liste des documents annexes :**

- Notice d'information (2 pages)
- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

Nombre de pages d'annexes : 3

1. Rappel de la commande et des références réglementaires

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R.1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	Heuresis	
Modèle de l'appareil	Pb200i	
N° de série de l'appareil	8482	
Nature du radionucléide	Cobalt 57	
Date du dernier chargement de la source	25/08/2021	Activité à cette date et durée de vie : 185
Autorisation/Déclaration ASN (DGSNR)	N° T720348	Nom du titulaire/signataire Duval jeremy
	Date d'autorisation/de déclaration 09/06/2021	Date de fin de validité (si applicable) 09/07/2023
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	Duval jeremy	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	Duval Jeremy	

Étalon : Heuresis ,2573,1,04mg/cm2,0,064mg/cm2

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Etalonnage entrée	1	04/09/2023	1 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	272	04/09/2023	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

2.3 Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	Hotel Beaumont 61130 Belforet en Perche
Description de l'ensemble immobilier	Habitation (maison individuelle) Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction Nb. de niveaux :3 (caves et combles inclus) Nb. de bâtiments : 3
Année de construction	< 1949
Localisation du bien objet de la mission	Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété Section cadastrale D, Parcelle(s) n° 380
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	M. PIERRE Hubert Hotel Beaumont 61130 Belforet en Perche
L'occupant est :	Sans objet, le bien est vacant
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	04/09/2023
Croquis du bien immobilier objet de la mission	Voir partie « 5 Résultats des mesures »

Liste des locaux visités

**Rez de chaussée - salon/sejour,
Rez de chaussée - Cuisine,
Rez de chaussée - Dégagement 1,
Rez de chaussée - Chaufferie,
Rez de chaussée - Bureau,
Rez de chaussée - Buanderie,
Rez de chaussée - Placard,
Rez de chaussée - Dégagement 2,
Rez de chaussée - Salle de bain,
Rez de chaussée - Wc,
Rez de chaussée - Dégagement 3,
Rez de chaussée - Voilière,
1er étage - Chambre 1,
1er étage - Chambre 2,
1er étage - Chambre 3,**

**1er étage - Chambre 4,
1er étage - Véranda,
Dépendances - Dégagement 4,
Dépendances - Atelier,
Dépendances - Dégagement 5,
Dépendances - Debarra,
Dépendances - Piece 1,
Dépendances - Escalier,
1er étage dépendance - Dgt 6,
1er étage dépendance - Bureau,
1er étage dépendance - Cuisine,
1er étage dépendance - Salle de douche,
1er étage dépendance - Wc,
1er étage dépendance - Pieces 2,
Sous-Sol - Cave**

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

Néant

3. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 et la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb – Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*». Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (*ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb*). Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb. D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;

- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
≥ seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

5. Résultats des mesures

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Rez de chaussée - salon/sejour	31	13 (42 %)	18 (58 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Cuisine	28	10 (36 %)	18 (64 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Dégagement 1	31	31 (100 %)	-	-	-	-
Rez de chaussée - Chaufferie	16	12 (75 %)	4 (25 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Bureau	21	21 (100 %)	-	-	-	-
Rez de chaussée - Buanderie	16	12 (75 %)	4 (25 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Placard	6	6 (100 %)	-	-	-	-
Rez de chaussée - Dégagement 2	10	10 (100 %)	-	-	-	-
Rez de chaussée - Salle de bain	12	8 (67 %)	4 (33 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Wc	7	7 (100 %)	-	-	-	-
Rez de chaussée - Dégagement 3	16	6 (37,5 %)	10 (62,5 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Voilière	8	5 (62,5 %)	3 (37,5 %)	-	-	-
1er étage - Chambre 1	16	11 (69 %)	5 (31 %)	-	-	-
1er étage - Chambre 2	18	13 (72 %)	5 (28 %)	-	-	-
1er étage - Chambre 3	13	9 (69 %)	4 (31 %)	-	-	-
1er étage - Chambre 4	23	13 (57 %)	10 (43 %)	-	-	-
1er étage - Véranda	29	22 (76 %)	7 (24 %)	-	-	-
Dépendances - Dégagement 4	19	15 (79 %)	4 (21 %)	-	-	-
Dépendances - Atelier	23	21 (91 %)	2 (9 %)	-	-	-
Dépendances - Dégagement 5	11	7 (64 %)	4 (36 %)	-	-	-
Dépendances - Debarra	7	7 (100 %)	-	-	-	-
Dépendances - Piece 1	8	8 (100 %)	-	-	-	-
Dépendances - Escalier	11	6 (55 %)	5 (45 %)	-	-	-
1er étage dépendance - Dgt 6	12	6 (50 %)	6 (50 %)	-	-	-
1er étage dépendance - Bureau	15	10 (67 %)	5 (33 %)	-	-	-
1er étage dépendance - Cuisine	18	13 (72 %)	5 (28 %)	-	-	-
1er étage dépendance - Salle de douche	11	11 (100 %)	-	-	-	-
1er étage dépendance - Wc	7	7 (100 %)	-	-	-	-
1er étage dépendance - Pieces 2	18	8 (44 %)	10 (56 %)	-	-	-
Sous-Sol - Cave	7	5 (71 %)	2 (29 %)	-	-	-

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
TOTAL	468	333 (71 %)	135 (29 %)	-	-	-

Rez de chaussée - salon/sejour

Nombre d'unités de diagnostic : 31 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
2	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,26		0	
3					partie haute (> 1m)	0,33			
4	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,43		0	
5					partie haute (> 1m)	0,25			
6	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,55		0	
7					partie haute (> 1m)	0,34			
8	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,16		0	
9					partie haute (> 1m)	0,11			
10	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,36		0	
11					partie haute (> 1m)	0,25			
12		Plafond	Bois / plâtre	Peinture / vernis	mesure 1	0,03		0	
13					mesure 2	0,06			
14		Plinthes	Bois	Vernis	mesure 1	0,4		0	
15					mesure 2	0,06			
16	C	Fenêtre 1 intérieure	Bois	vernis	partie basse	0,22		0	
17					partie haute	0,15			
18	C	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	Bois	vernis	partie basse	0,6		0	
19					partie haute	0,15			
20	C	Fenêtre 1 extérieure	Bois	vernis	partie basse	0,39		0	
21					partie haute	0,51			
22	C	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bois	vernis	partie basse	0,54		0	
23					partie haute	0,29			
24	D	Fenêtre 2 intérieure	Bois	vernis	partie basse	0,27		0	
25					partie haute	0,45			
26	D	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	Bois	vernis	partie basse	0,52		0	
27					partie haute	0,12			
28	D	Fenêtre 2 extérieure	Bois	vernis	partie basse	0,21		0	
29					partie haute	0,41			
30	D	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bois	vernis	partie basse	0,08		0	
31					partie haute	0,46			
-	A	Porte d'entrée intérieure	pvc Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte d'entrée intérieure	pvc Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Porte d'entrée extérieure	pvc Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte d'entrée extérieure	pvc Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
32	B	Embrasure 1	Bois	Vernis	mesure 1	0,5		0	
33					mesure 2	0,39			
34	E	Embrasure 2	Bois	Vernis	mesure 1	0,52		0	
35					mesure 2	0,06			
36	E	Embrasure 3	platre	Peinture	mesure 1	0,58		0	
37					mesure 2	0,17			
-	E	Faux Limon	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	E	Balustres	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	E	Marches	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	E	Contremarches	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	E	Crémaillère	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	E	Main courante	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	E	Plafond	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Radiateur	Métal >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	E	Radiateur	Métal >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent

Rez de chaussée - Cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 28 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
38	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,35		0	
39					partie haute (> 1m)	0,49			
40	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,34		0	
41					partie haute (> 1m)	0,43			
42	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,03		0	
43					partie haute (> 1m)	0,25			
44	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,46		0	
45					partie haute (> 1m)	0,27			
46		Plafond	Bois / plâtre	Peinture / vernis	mesure 1	0,4		0	
47					mesure 2	0,31			
-		Plinthes	carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
48	B	Fenêtre 1 intérieure	Bois	vernis	partie basse	0,36		0	
49					partie haute	0,29			
50	B	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	Bois	vernis	partie basse	0,31		0	
51					partie haute	0,04			
52	B	Fenêtre 1 extérieure	Bois	vernis	partie basse	0,3		0	
53					partie haute	0,43			
54	B	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bois	vernis	partie basse	0,04		0	
55					partie haute	0,4			
56	C	Fenêtre 2 intérieure	Bois	vernis	partie basse	0,48		0	
57					partie haute	0,45			
58	C	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	Bois	vernis	partie basse	0,16		0	
59					partie haute	0,14			
60	C	Fenêtre 2 extérieure	Bois	vernis	partie basse	0,03		0	
61					partie haute	0,19			
62	C	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bois	vernis	partie basse	0,09		0	
63					partie haute	0,27			
64	A	Embrasure	platre	Peinture	mesure 1	0,09		0	

65					mesure 2	0,11			
66	B	Embrasure fenêtre 1	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,23		0	
67					mesure 2	0,33			
68	C	Embrasure fenêtre 2	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,28		0	
69					mesure 2	0,2			
70	B	Volet 1	Bois	Vernis	partie basse	0,05		0	
71					partie haute	0,46			
72	C	Volet 2	Bois	Vernis	partie basse	0,55		0	
73					partie haute	0,6			
-	D	Faux Limon	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Balustres	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Marches	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Contremarches	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Crémaillère	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Main courante	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Plafond	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Radiateur	Métal >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Cheminée	Pierre/brique		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Rez de chaussée - Dégagement 1

Nombre d'unités de diagnostic : 31 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Mur	Plâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Mur	Plâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Plâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plafond	Bois / plâtre >1949	Peinture / vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plinthes	carrelage Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre 1 intérieure	PVC >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	PVC >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre 1 extérieure	PVC >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	PVC >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre 2 intérieure	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Fenêtre 2 extérieure	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Fenêtre 3 intérieure	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Huisserie Fenêtre 3 intérieure	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Fenêtre 3 extérieure	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Huisserie Fenêtre 3 extérieure	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Fenêtre 4 intérieure	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Huisserie Fenêtre 4 intérieure	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Fenêtre 4 extérieure	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Huisserie Fenêtre 4 extérieure	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Porte 1	bois/vitrage >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Huisserie Porte 1	bois/vitrage >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Porte 2	bois/vitrage >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Huisserie Porte 2	bois/vitrage >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Porte 3	bois/vitrage >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Huisserie Porte 3	bois/vitrage >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Porte de placard	bois/vitrage >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Huisserie Porte de placard	bois/vitrage >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Radiateur	Métal >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent

Rez de chaussée - Chauffage

Nombre d'unités de diagnostic : 16 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Mur	Plâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Mur	Plâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Plâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plafond	Plâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plinthes	carrelage Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
74	C	Fenêtre 1 intérieure	Bois	vernis	partie basse	0,16		0	
75					partie haute	0,13			
76	C	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	Bois	vernis	partie basse	0,44		0	
77					partie haute	0,43			
78	C	Fenêtre 1 extérieure	Bois	vernis	partie basse	0,31		0	
79					partie haute	0,31			
80	C	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bois	vernis	partie basse	0,37		0	
81					partie haute	0,55			
-	A	Fenêtre 2 intérieure	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Fenêtre 2 extérieure	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Porte	bois/vitrage >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Huisserie Porte	bois/vitrage >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent

Rez de chaussée - Bureau

Nombre d'unités de diagnostic : 21 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Mur	Plâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Mur	Plâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Plâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		sous pente			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plinthes	carrelage Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre 1 intérieure	PVC >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	PVC >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre 1 extérieure	PVC >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	PVC >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre 2 intérieure	PVC >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	PVC >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre 2 extérieure	PVC >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	PVC >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Fenêtre 3 intérieure	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Huisserie Fenêtre 3 intérieure	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Fenêtre 3 extérieure	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Huisserie Fenêtre 3 extérieure	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Porte	bois/vitrage >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Huisserie Porte	bois/vitrage >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Radiateur	Métal >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent

Rez de chaussée - Buanderie

Nombre d'unités de diagnostic : 16 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Mur	Plâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Mur	Plâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Plâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plafond	Plâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plinthes	carrelage Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Fenêtre 1 intérieure	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Fenêtre 1 extérieure	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
82	B	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,01	0		
83					partie haute	0,03			
84	B	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,36	0		
85					partie haute	0,02			
86	B	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,15	0		
87					partie haute	0,2			
88	B	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,12	0		
89					partie haute	0,57			
-	A	Porte	bois/vitrage >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Huisserie Porte	bois/vitrage >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent

Rez de chaussée - Placard

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Mur	Plâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Mur	Plâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Plâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Porte	Bois >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Huisserie Porte	Bois >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent

Rez de chaussée - Dégagement 2

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre >1949	Faïence	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Mur	Plâtre >1949	Faïence	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Mur	Plâtre >1949	Faïence	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Plâtre >1949	Faïence	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plafond	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Embrasure	Bois >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Porte 1	Bois >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Huisserie Porte 1	Bois >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Porte 2	Bois >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Huisserie Porte 2	Bois >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent

Rez de chaussée - Salle de bain

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre >1949	Faïence	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Mur	Plâtre >1949	Faïence	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Mur	Plâtre >1949	Faïence	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Plâtre >1949	Faïence	Non mesurée	-		NM	Elément récent

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Plafond	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
90	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,16		0	
91					partie haute	0,04			
92	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,21		0	
93					partie haute	0,1			
94	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,28		0	
95					partie haute	0,2			
96	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,55		0	
97					partie haute	0,04			
-	A	Porte	Bois >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Huisserie Porte	Bois >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Radiateur	Métal >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent

Rez de chaussée - Wc

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Piâtre >1949	Faïence	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Mur	Piâtre >1949	Faïence	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Mur	Piâtre >1949	Faïence	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Piâtre >1949	Faïence	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plafond	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Porte	Bois >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Huisserie Porte	Bois >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent

Rez de chaussée - Dégagement 3

Nombre d'unités de diagnostic : 16 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Béton >1949	Enduit	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Mur	Béton >1949	Enduit	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Mur	Béton >1949	Enduit	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Béton >1949	Enduit	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		charpente	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		couverture	Polyuréthane		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
98		Fenêtre intérieure	Bois	vernis	partie basse	0,19		0	
99					partie haute	0,53			
100		Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	vernis	partie basse	0,37		0	
101					partie haute	0,51			
102		Fenêtre extérieure	Bois	vernis	partie basse	0,13		0	
103					partie haute	0,07			
104		Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	vernis	partie basse	0,54		0	
105					partie haute	0,27			
106	A	Porte 1	bois/vitrage	Vernis	partie basse (< 1m)	0,54		0	
107					partie haute (> 1m)	0,33			
108	A	Huisserie Porte 1	bois/vitrage	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
109					partie haute (> 1m)	0,4			
110	C	Porte 2	bois/vitrage	Vernis	partie basse (< 1m)	0,19		0	
111					partie haute (> 1m)	0,43			
112	C	Huisserie Porte 2	bois/vitrage	Vernis	partie basse (< 1m)	0,54		0	
113					partie haute (> 1m)	0,58			
114	B	Porte 3	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0,41		0	
115					partie haute (> 1m)	0,31			
116	B	Huisserie Porte 3	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0,49		0	
117					partie haute (> 1m)	0,56			

Rez de chaussée - Voilèrè

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Béton >1949	Enduit	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Mur	Plaques fibres-ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
118	D	Mur	Bois	Grillage	partie basse (< 1m)	0,42		0	
119					partie haute (> 1m)	0,27			
-		charpente	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		couverture	toles metaliques		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
120	A	Porte	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0,46		0	
121					partie haute (> 1m)	0,52			
122	A	Huisserie Porte	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0,54		0	
123					partie haute (> 1m)	0,01			

1er étage - Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 16 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Mur	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Mur	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	E	Mur	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		sous pente	bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
124	E	Fenêtre intérieure	Bois	vernis	partie basse	0,59		0	
125					partie haute	0,48			
126	E	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	vernis	partie basse	0,04		0	
127					partie haute	0,54			
128	E	Fenêtre extérieure	Bois	vernis	partie basse	0,12		0	
129					partie haute	0,03			
130	E	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	vernis	partie basse	0,22		0	
131					partie haute	0,31			
-	B	Porte 1	Bois >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Huisserie Porte 1	Bois >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Porte 2	Bois >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Huisserie Porte 2	Bois >1949	Vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Radiateur	Métal >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
132	E	Escalier balustré	Bois	Vernis	mesure 1	0,18		0	
133					mesure 2	0,16			

1er étage - Chambre 2

Nombre d'unités de diagnostic : 18 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-	B	Mur	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-	C	Mur	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-	D	Mur	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-		sous pente	bois >1949	peinture	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-		Plinthes	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
134	B	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,26	-	0	
135					partie haute	0,22	-		
136	B	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,51	-	0	
137					partie haute	0,48	-		
138	B	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,19	-	0	
139					partie haute	0,18	-		
140	B	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,07	-	0	
141					partie haute	0,07	-		
-	A	Porte 1	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-	A	Huisserie Porte 1	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-	C	Porte 2	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-	C	Huisserie Porte 2	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-	B	Embrasure fenêtre	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-	A	Embrasure porte	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-	B	Radiateur	Métal >1949	Peinture	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
142	D	Escalier balustré	Bois	Vernis	mesure 1	0,42	-	0	
143					mesure 2	0,39	-		

1er étage - Chambre 3

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre >1949	Enduit	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-	B	Mur	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-	C	Mur	Plâtre >1949	Tapiserie	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-	D	Mur	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-		sous pente	bois >1949	vernis	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-		Plinthes	Bois >1949	Vernis	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
144	B	Fenêtre intérieure	Bois	vernis	partie basse	0,43	-	0	
145					partie haute	0,06	-		
146	B	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	vernis	partie basse	0,34	-	0	
147					partie haute	0,13	-		
148	B	Fenêtre extérieure	Bois	vernis	partie basse	0,59	-	0	
149					partie haute	0,4	-		
150	B	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	vernis	partie basse	0,27	-	0	
151					partie haute	0,26	-		
-	A	Porte	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-	A	Huisserie Porte	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-	B	Embrasure fenêtre	Bois >1949	Vernis	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent

1er étage - Chambre 4

Nombre d'unités de diagnostic : 23 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-	B	Mur	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-	C	Mur	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-	D	Mur	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-		sous pente	bois >1949	vernis	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-		Plinthes	Bois >1949	Vernis	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
152	C	Fenêtre 1 intérieure	Bois	vernis	partie basse	0,01	-	0	
153					partie haute	0,59	-		
154	C	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	Bois	vernis	partie basse	0,48	-	0	
155					partie haute	0,48	-		
156	C	Fenêtre 1 extérieure	Bois	vernis	partie basse	0,54	-	0	
157					partie haute	0,12	-		
158	C	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bois	vernis	partie basse	0,03	-	0	
159					partie haute	0,22	-		
160	D	Fenêtre 2 intérieure	Bois	vernis	partie basse	0,51	-	0	
161					partie haute	0,33	-		
162	D	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	Bois	vernis	partie basse	0,3	-	0	
163					partie haute	0,51	-		
164	D	Fenêtre 2 extérieure	Bois	vernis	partie basse	0,27	-	0	
165					partie haute	0,28	-		
166	D	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bois	vernis	partie basse	0,43	-	0	
167					partie haute	0,07	-		
-	B	fenetre de toit intérieure	bois >1949	peinture	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-	B	Huisserie fenetre de toit intérieure	bois >1949	peinture	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-	B	fenetre de toit extérieure	bois >1949	peinture	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-	B	Huisserie fenetre de toit extérieure	bois >1949	peinture	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
168	D	Porte 1	bois/vitrage	Vernis	partie basse (< 1m)	0,18	-	0	
169					partie haute (> 1m)	0,11	-		
170	D	Huisserie Porte 1	bois/vitrage	Vernis	partie basse (< 1m)	0,57	-	0	
171					partie haute (> 1m)	0,3	-		
-	A	Porte 2	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-	A	Huisserie Porte 2	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-	B	Radiateur	Métal >1949	Peinture	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent

1er étage - Véranda

Nombre d'unités de diagnostic : 29 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
172	A	Mur	Béton	Enduit	partie basse (< 1m)	0,23	-	0	
173					partie haute (> 1m)	0,47	-		
-	B	Mur	Plâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-	C	Mur	Plâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-	D	Mur	Plâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-	E	Mur	Plâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent
-	F	Mur	Plâtre >1949	Peinture	Non mesurée	-	-	NM	Elément récent

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Plafond	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plinthes	carrelage Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
174	A	Fenêtre 1 intérieure	Bois	vernis	partie basse	0,18		0	
175					partie haute	0,03			
176	A	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	Bois	vernis	partie basse	0,34		0	
177					partie haute	0,58			
178	A	Fenêtre 1 extérieure	Bois	vernis	partie basse	0,54		0	
179					partie haute	0,57			
180	A	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bois	vernis	partie basse	0,48		0	
181					partie haute	0,15			
-	B	Fenêtre 2 intérieure	Aluminium >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	Aluminium >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Fenêtre 2 extérieure	Aluminium >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Aluminium >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Fenêtre 3 intérieure	Aluminium >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Huisserie Fenêtre 3 intérieure	Aluminium >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Fenêtre 3 extérieure	Aluminium >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Huisserie Fenêtre 3 extérieure	Aluminium >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Fenêtre 4 intérieure	Aluminium >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Huisserie Fenêtre 4 intérieure	Aluminium >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Fenêtre 4 extérieure	Aluminium >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Huisserie Fenêtre 4 extérieure	Aluminium >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	E	Porte 1	aluminium >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	E	Huisserie Porte 1	aluminium >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
182	A	Porte 2	bois/vitrage	Vernis	partie basse (< 1m)	0,06		0	
183					partie haute (> 1m)	0,13			
184	A	Huisserie Porte 2	bois/vitrage	Vernis	partie basse (< 1m)	0,32		0	
185					partie haute (> 1m)	0,41			
-	C	Radiateur	Métal >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent

Dépendances - Dégagement 4

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-					charpente	bois			
-		couverture	Polyuréthane		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Fenêtre 1 intérieure	Bois >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	Bois >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Fenêtre 1 extérieure	Bois >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bois >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre 2 intérieure	Bois >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	Bois >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre 2 extérieure	Bois >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bois >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
186	B	Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,06		0	
187					partie haute (> 1m)	0,21			
188	B	Huisserie Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,01		0	
189					partie haute (> 1m)	0,57			
190	A	Porte 2	bois/vitrage	Vernis	partie basse (< 1m)	0,06		0	
191					partie haute (> 1m)	0,22			
192	A	Huisserie Porte 2	bois/vitrage	Vernis	partie basse (< 1m)	0,12		0	
193					partie haute (> 1m)	0,29			
-	C	Embrasure	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Dépendances - Atelier

Nombre d'unités de diagnostic : 23 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur 1	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur 2	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur 3	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur 4	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre 1 intérieure	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre 1 extérieure	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre 2 intérieure	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre 2 extérieure	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre 3 intérieure	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre 3 intérieure	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre 3 extérieure	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

-	D	Huisserie Fenêtre 3 extérieure	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre 4 intérieure	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre 4 intérieure	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre 4 extérieure	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre 4 extérieure	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
194	A	Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,56		0	
195					partie haute (> 1m)	0,57			
196	A	Huisserie Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,03		0	
197					partie haute (> 1m)	0,2			

Dépendances - Dégagement 5

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plinthes	carrelage Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
198	A	Porte 1	bois/vitrage	Vernis	partie basse (< 1m)	0,1		0	
199					partie haute (> 1m)	0,09			
200	A	Huisserie Porte 1	bois/vitrage	Vernis	partie basse (< 1m)	0,42		0	
201					partie haute (> 1m)	0,58			
202	B	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,47		0	
203					partie haute (> 1m)	0,1			
204	B	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,03		0	
205					partie haute (> 1m)	0,5			
-	C	Embrasure	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Dépendances - Debarra

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Toles métalliques >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Porte	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Dépendances - Piece 1

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Mur	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Mur	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Embrasure	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Dépendances - Escalier

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
206	C	Porte	bois/vitrage	Peinture	partie basse (< 1m)	0,53		0	
207					partie haute (> 1m)	0,03			
208	C	Huisserie Porte	bois/vitrage	Peinture	partie basse (< 1m)	0,42		0	
209					partie haute (> 1m)	0,1			
-	A	Embrasure	béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
210		marches	Bois	revêtement plastique (lino)	mesure 1	0,16		0	
211					mesure 2	0,03			
212		contres marches	bois	revêtement plastique (lino)	mesure 1	0,3		0	
213					mesure 2	0,04			
214		Escalier balustre	Bois	Vernis	mesure 1	0,4		0	
215					mesure 2	0,58			

1er étage dépendance - Dgt 6

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	placoplâtre >1949	Tapiserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Mur	placoplâtre >1949	Tapiserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Mur	placoplâtre >1949	Tapiserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plinthes	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
216	A	Porte 1	bois/vitrage	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
217					partie haute (> 1m)	0,03			
218	A	Huisserie Porte 1	bois/vitrage	Peinture	partie basse (< 1m)	0,52		0	

219					partie haute (> 1m)	0,52			
220	C	Porte 2	bois/vitrage	Peinture	partie basse (< 1m)	0,41			
221					partie haute (> 1m)	0,04	0		
222	C	Huisserie Porte 2	bois/vitrage	Peinture	partie basse (< 1m)	0,57			
223					partie haute (> 1m)	0,6	0		
224	B	Porte 3	Bois	Peinture/tapisserie	partie basse (< 1m)	0,29			
225					partie haute (> 1m)	0,39	0		
226	B	Huisserie Porte 3	Bois	Peinture/tapisserie	partie basse (< 1m)	0,18			
227					partie haute (> 1m)	0,45	0		

1er étage dépendance - Bureau

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plinthes	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
228	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,48		0	
229					partie haute	0,57			
230	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,18		0	
231					partie haute	0,45			
232	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,07		0	
233					partie haute	0,35			
234	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,15		0	
235					partie haute	0,6			
-	A	Porte 1	Bois >1949	Peinture/tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Huisserie Porte 1	Bois >1949	Peinture/tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Porte 2	Bois >1949	Peinture/tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Huisserie Porte 2	Bois >1949	Peinture/tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
236	C	Garde-corps	Métal	Peinture	mesure 1	0,04		0	
237					mesure 2	0,28			

1er étage dépendance - Cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 18 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
238	F	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,17		0	
239					partie haute	0,17			
240	F	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,23		0	
241					partie haute	0,41			
242	F	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,32		0	
243					partie haute	0,51			
244	F	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
245					partie haute	0,37			
-	A	Porte 1	Bois >1949	Peinture/tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Huisserie Porte 1	Bois >1949	Peinture/tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Porte 2	Bois >1949	Peinture/tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Huisserie Porte 2	Bois >1949	Peinture/tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	E	Porte 3	Bois >1949	Peinture/tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	E	Huisserie Porte 3	Bois >1949	Peinture/tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
246	F	Garde-corps	Métal	Peinture	mesure 1	0,5		0	
247					mesure 2	0,06			

1er étage dépendance - Salle de douche

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre >1949	Faïence	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Mur	Plâtre >1949	Faïence	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Mur	Plâtre >1949	Faïence	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Plâtre >1949	Faïence	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	E	Mur	Plâtre >1949	Faïence	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	F	Mur	Plâtre >1949	Faïence	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plafond	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plinthes	carrelage Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Porte	Bois >1949	Peinture/tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Huisserie Porte	Bois >1949	Peinture/tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Radiateur	Métal >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent

1er étage dépendance - Wc

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre >1949	Faïence / tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Mur	Plâtre >1949	Faïence / tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Mur	Plâtre >1949	Faïence / tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Plâtre >1949	Faïence / tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plafond	Bois >1949	vernis	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Porte	Bois >1949	Peinture/tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Huisserie Porte	Bois >1949	Peinture/tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent

1er étage dépendance - Pieces 2

Nombre d'unités de diagnostic : 18 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre >1949	Tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Mur	Plâtre >1949	Tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Mur	Plâtre >1949	Tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Plâtre >1949	Tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plafond	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plinthes	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
248	B	Fenêtre 1 intérieure	Bois	vernis	partie basse	0,45		0	
249					partie haute	0,56			
250	B	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	Bois	vernis	partie basse	0,34		0	
251					partie haute	0,02			
252	B	Fenêtre 1 extérieure	Bois	vernis	partie basse	0,42		0	
253					partie haute	0,27			
254	B	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bois	vernis	partie basse	0,09		0	
255					partie haute	0,55			
256	C	Fenêtre 2 intérieure	Bois	vernis	partie basse	0,22		0	
257					partie haute	0,57			
258	C	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	Bois	vernis	partie basse	0,4		0	
259					partie haute	0,54			
260	C	Fenêtre 2 extérieure	Bois	vernis	partie basse	0,17		0	
261					partie haute	0,1			
262	C	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bois	vernis	partie basse	0,13		0	
263					partie haute	0,46			
-	A	Porte	bois/vitrage >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Huisserie Porte	bois/vitrage >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
264	B	Garde-corps	Métal	Peinture	mesure 1	0,22		0	
265					mesure 2	0,07			
266	C	Garde-corps	Métal	Peinture	mesure 1	0,26		0	
267					mesure 2	0,57			

Sous-Sol - Cave

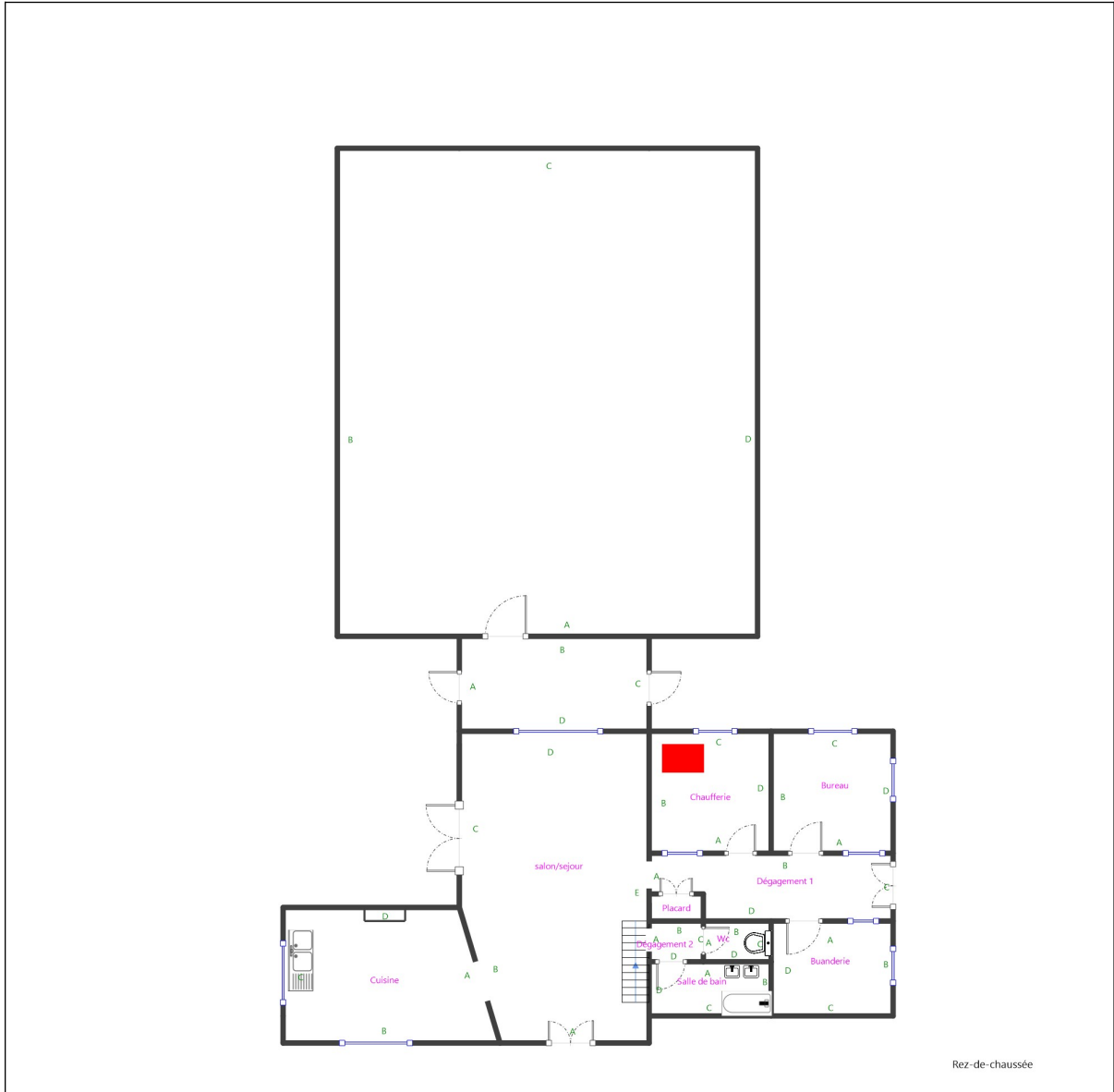
Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

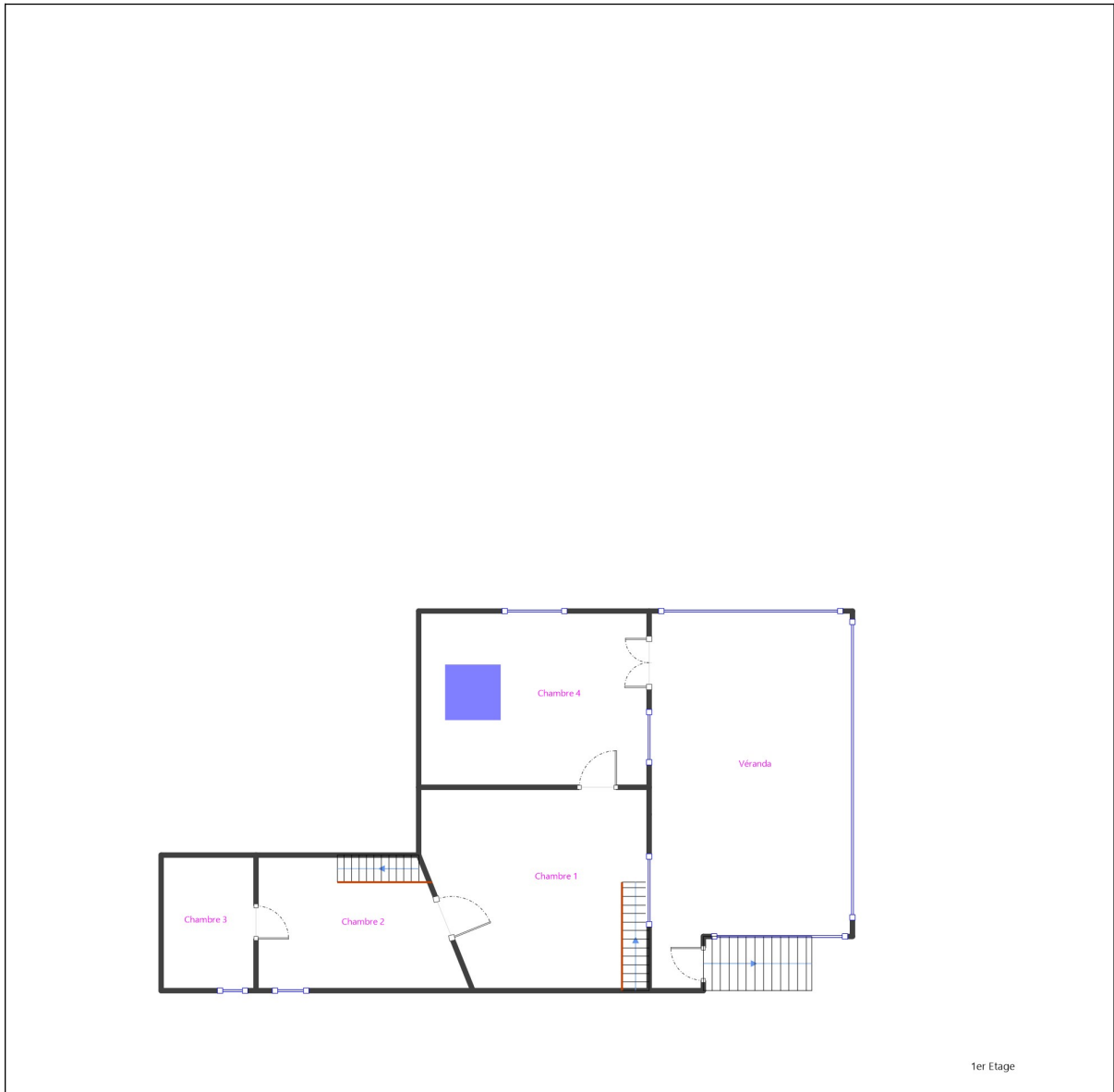
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
268	A	Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,04		0	
269					partie haute (> 1m)	0,15			
270	A	Huisserie Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,53		0	
271					partie haute (> 1m)	0,21			

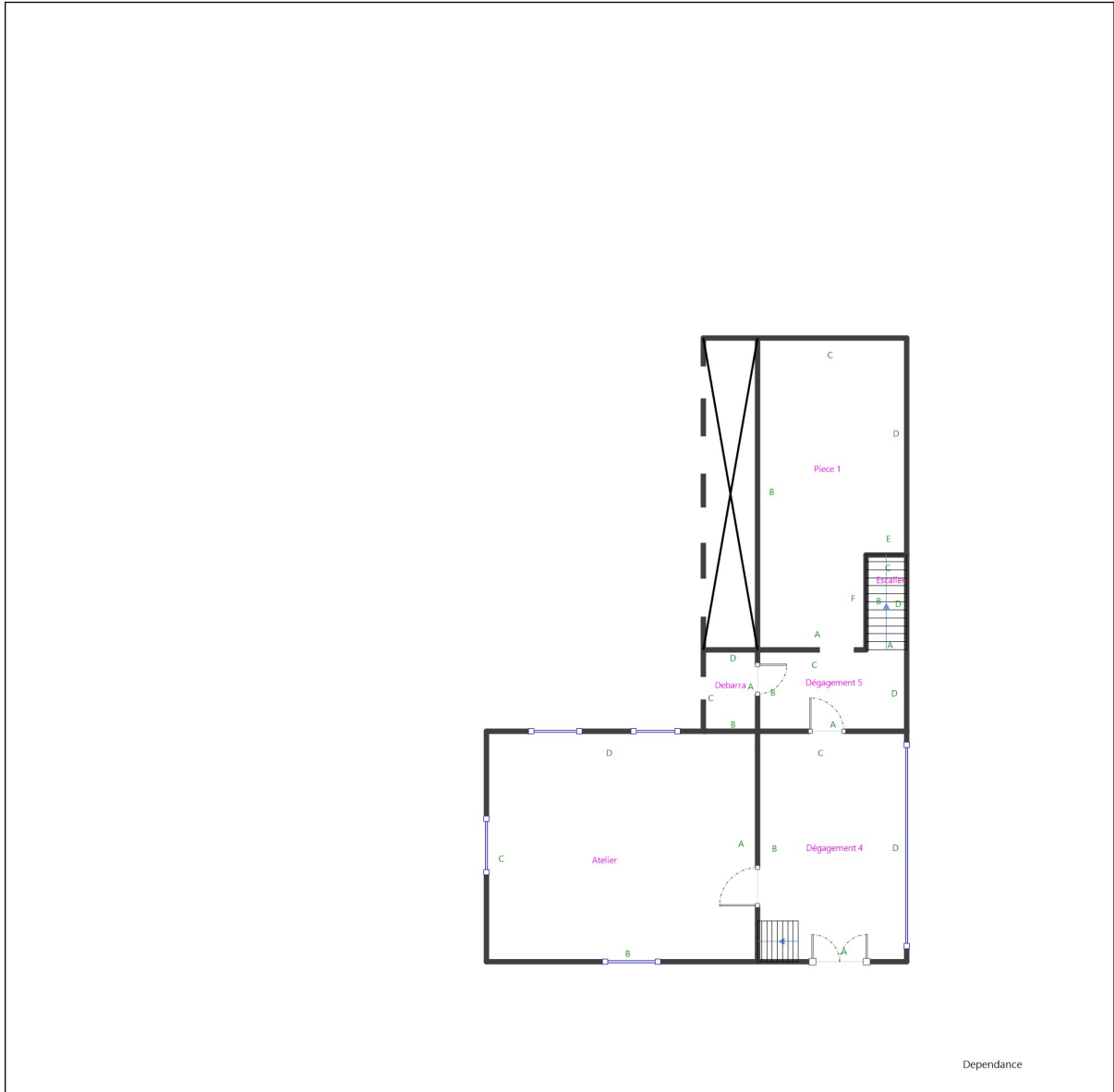
NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation.

* L'état de conservation sera, le cas échéant, complété par la nature de la dégradation.

Localisation des mesures sur croquis de repérage









6. Conclusion

6.1 Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	468	333	135	0	0	0
%	100	71 %	29 %	0 %	0 %	0 %

6.2 Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm² devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les

occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il n'a pas été repéré de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

6.3 Commentaires

Constatations diverses :

Néant

Validité du constat :

Du fait de l'absence de revêtement contenant du plomb ou la présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations inférieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, il n'y a pas lieu de faire établir un nouveau constat à chaque mutation. Le présent constat sera joint à chaque mutation

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Agent immobilier : Mme Bouthinon-Dumas

6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

(Au sens des articles 1 et 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

Situations de risque de saturnisme infantile

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

Situations de dégradation de bâti

NON	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
NON	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

NON	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.
-----	--

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

Remarque : Néant

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert - Centre Alphasys - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)***

Fait à **Belforet en Perche**, le **04/09/2023**Par : **Duval jeremy**

7. Obligations d'informations pour les propriétaires

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale.»

Article L1334-9 :

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

8.1 Textes de référence

Code de la santé publique :

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Code de la construction et de l'habitat :

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;

- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

8.2 Ressources documentaires

Documents techniques :

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, *Aide au choix d'une technique de traitement*, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- Norme AFNOR NF X 46-030 «*Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb*».

Sites Internet :

- **Ministère chargé de la santé** (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) :
<http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- **Ministère chargé du logement** :
<http://www.logement.gouv.fr>
- **Agence nationale de l'habitat (ANAH)** :
<http://www.anah.fr/> (fiche *Peintures au plomb* disponible, notamment)
- **Institut national de recherche et de sécurité (INRS)** :
<http://www.inrs.fr/> (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

9. Annexes

9.1 Notice d'Information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradés à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et la poussière ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchés.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- **Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;**
- **Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb**

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

9.2 Illustrations

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

9.3 Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI 5921 Version 003

Je soussignée, **Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert**, atteste que :

Monsieur **DUVAL** *Jérémy*

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention Date d'effet : 19/04/2021 - Date d'expiration : 18/04/2028
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 18/05/2021 - Date d'expiration : 17/05/2028
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 07/04/2021 - Date d'expiration : 06/04/2028
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 24/02/2021 - Date d'expiration : 23/02/2028
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 26/02/2021 - Date d'expiration : 25/02/2028

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 20/05/2021.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électrotechnique et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 7 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev17



Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 00010679/DUV
Date du repérage : 04/09/2023
Heure d'arrivée : 10 h 14
Durée du repérage : 03 h 25

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble :..... **Maison individuelle**

Adresse :..... **Hotel Beaumont**

Commune :..... **61130 Belforet en Perche**

Département :..... **Orne**

Référence cadastrale :..... **Section cadastrale D, Parcelle(s) n° 380, identifiant fiscal : NC**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Périmètre de repérage :..... **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**

Nb. de niveaux :3 (caves et combles inclus)

Nb. de bâtiments : 3

Année de construction :..... **< 1949**

Année de l'installation :..... **> 15 ans**

Distributeur d'électricité :..... **Engie**

Parties du bien non visitées :..... **Néant**

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom :..... **M. PIERRE Hubert**

Adresse :..... **Hotel Beaumont
61130 Belforet en Perche**

Téléphone et adresse internet :.. **Non communiquées**

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :

Nom et prénom :..... **M. PIERRE Hubert**

Adresse :..... **Hotel Beaumont
61130 Belforet en Perche**

3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :..... **Duval jeremy**

Raison sociale et nom de l'entreprise :..... **Duval diagnostic**

Adresse :..... **10 Rue Ledru Rollin
72600 Mamers**

Numéro SIRET :..... **89828658800022**

Désignation de la compagnie d'assurance :. **Assurance GAN**

Numéro de police et date de validité :..... **30776295 2001 - 31 decembre 2023**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert** le **18/05/2021** jusqu'au **17/05/2028**. (Certification de compétence **CPDI5921**)

4. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :


- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;

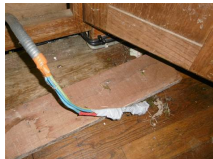

5. – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- Dispositif de protection contre les surintensités adaptées à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
- Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Domaines	Anomalies	Photo
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	La connexion à la liaison équipotentielle principale d'au moins une canalisation métallique de gaz, d'eau, de chauffage central de conditionnement d'air, ou d'un élément conducteur de la structure porteuse du bâtiment n'est pas assurée (résistance de continuité > 2 ohms). Remarques : Présence d'éléments conducteurs non reliés à la LEP (Liaison Equipotentielle Principale) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de relier tous les éléments conducteurs à la LEP	
	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés	

Domaines	Anomalies	Photo
	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.	
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	Au moins un conducteur nu et/ou au moins une partie accessible est alimenté sous une tension supérieure à 25 V a.c. ou supérieure ou égale 60 V d.c. ou est alimenté par une source autre que TBTS. Remarques : Présence de parties actives accessibles alimentés par une tension >25 VAC (Courant Alternatif), ou >60 VDC (Courant Continu) ou non TBTS (Très Basse Tension de Sécurité) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de supprimer le(s) risque(s) de contact avec les parties actives	
	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension	
	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension	
	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécaniques sur les conducteurs non protégés	



Anomalies relatives aux installations particulières :

- Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires :

- Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires	Photo
IC. Socles de prise de courant, dispositif à	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA	

Domaines	Informations complémentaires	Photo
courant différentiel résiduel à haute sensibilité	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur Remarques : Présence de socles de prises non équipés d'obturateur ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les socles de prises non équipés d'obturateur par des socles de prises à obturateur	
	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm.	

6. – Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
1. L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité	Coupure de l'ensemble de l'installation électrique Point à vérifier : Assure la coupure de l'ensemble de l'installation Motifs : L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation	Emplacement Point à vérifier : Protection de l'ensemble de l'installation Motifs : L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
	Courant différentiel-résiduel assigné Point à vérifier : Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) Motifs : L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
	Bouton test Point à vérifier : Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent Motifs : L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Prise de terre	Présence Point à vérifier : Elément constituant la prise de terre approprié Motifs : Contrôle impossible : élément constituant la prise de terre non visible
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale
3. Dispositif de protection contre les surintensités adaptées à la section des conducteurs, sur chaque circuit	Emplacement Point à vérifier : Tous les dispositifs de protection contre les surintensités sont placés sur les conducteurs de phase. Motifs : L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

7. – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Il est conseillé de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées.

Certains points de contrôles n'ont pu être effectués. De ce fait la responsabilité du propriétaire reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée

Néant

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert - Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)***

Dates de visite et d'établissement de l'état :

Visite effectuée le : **04/09/2023**

Etat rédigé à **Belforet en Perche**, le **04/09/2023**

Par : Duval jeremy



Cachet de l'entreprise



Diagnostic Immobilier

Jérémy Duval

Tél. 06 04 18 85 61

jeremyduval72@outlook.fr

2 rue Anatole France 72600 MAMERS

SIRET 898 286 588 00014 - Code NAF 7120B

8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistance partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique

: L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Annexe - Photos

	<p>Photo du Compteur électrique</p>
	<p>Photo PhEle001 Libellé de l'anomalie : B7.3 d L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension</p>
	<p>Photo PhEle001 Libellé de l'anomalie : B7.3 d L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension</p>
	<p>Photo PhEle002 Libellé de l'anomalie : B7.3 c2 Au moins un conducteur nu et/ou au moins une partie accessible est alimenté sous une tension supérieure à 25 V a.c. ou supérieure ou égale 60 V d.c. ou est alimenté par une source autre que TBTS. Remarques : Présence de parties actives accessibles alimentés par une tension >25 VAC (Courant Alternatif), ou >60 VDC (Courant Continu) ou non TBTS (Très Basse Tension de Sécurité) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de supprimer le(s) risque(s) de contact avec les parties actives</p>
	<p>Photo PhEle003 Libellé de l'anomalie : B3.3.6 a1 Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés</p>



Photo PhEle004

Libellé de l'information complémentaire : B11 b2 Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur
Remarques : Présence de socles de prises non équipés d'obturateur ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les socles de prises non équipés d'obturateur par des socles de prises à obturateur



Photo PhEle005

Libellé de l'information complémentaire : B11 c2 Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm.

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI 5921 Version 003

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur DUVAL Jérémy

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention Date d'effet : 19/04/2021 - Date d'expiration : 18/04/2028
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 18/05/2021 - Date d'expiration : 17/05/2028
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 07/04/2021 - Date d'expiration : 06/04/2028
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 24/02/2021 - Date d'expiration : 23/02/2028
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 26/02/2021 - Date d'expiration : 25/02/2028

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 20/05/2021.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'inhalation par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2010 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev17

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : [2361E29241970](#)

Etabli le : 04/09/2023

Valable jusqu'au : 03/09/2033

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

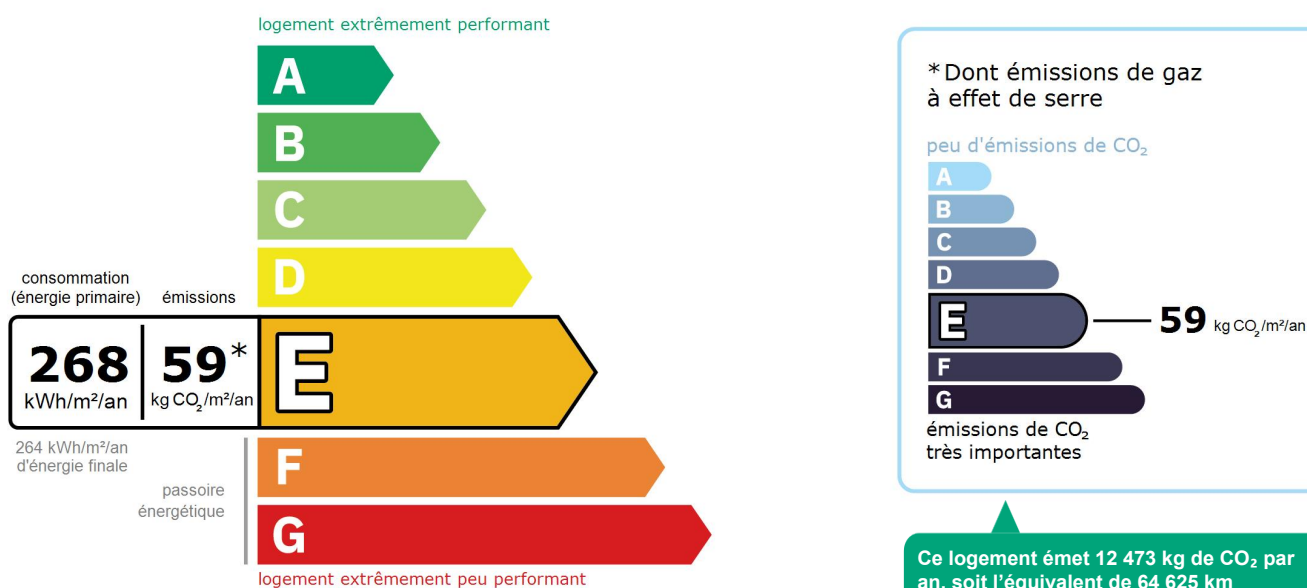


Adresse : **Hotel Beaumont**
61130 Belforet en Perche

Type de bien : Maison Individuelle
Année de construction : Avant 1948
Surface habitable : **210 m²**

Propriétaire : M. PIERRE Hubert
Adresse : Hotel Beaumont 61130 Belforet en Perche

Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce logement émet 12 473 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 64 625 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **3 490 €** et **4 790 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

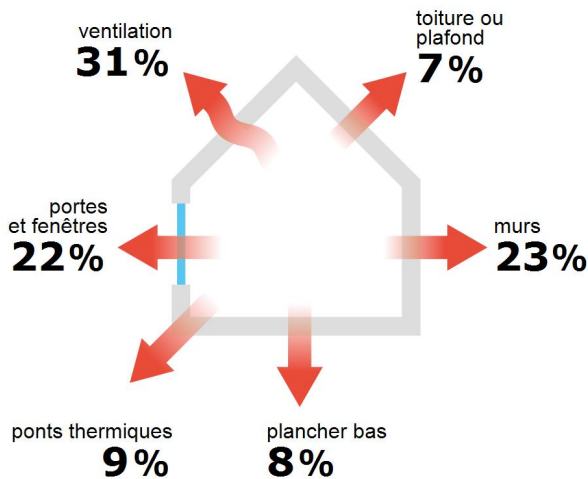
Duval diagnostic
10 Rue Ledru Rollin
72600 Mamers
tel : 0604188561

Diagnostiqueur : Duval jeremy
Email : Jeremyduval72@outlook.fr
N° de certification : CPDI5921
Organisme de certification : I.Cert



À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

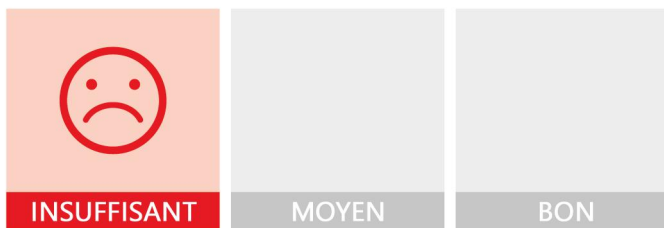


Système de ventilation en place



Ventilation par entrées d'air hautes et basses

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



logement traversant



toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Production d'énergies renouvelables

équipement(s) présent(s) dans ce logement :



chauffage au bois



D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques


















géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	 Fioul	32 948 (32 948 é.f.)	entre 2 560 € et 3 470 €	 73 %
	 Bois	18 134 (18 134 é.f.)	entre 490 € et 670 €	
 eau chaude	 Fioul	3 723 (3 723 é.f.)	entre 280 € et 400 €	 8 %
 refroidissement				0 %
 éclairage	 Electrique	913 (397 é.f.)	entre 90 € et 140 €	 3 %
 auxiliaires	 Electrique	709 (308 é.f.)	entre 70 € et 110 €	 2 %
énergie totale pour les usages recensés :		56 427 kWh (55 510 kWh é.f.)	entre 3 490 € et 4 790 € par an	 73 %

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 157ℓ par jour.

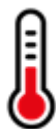
▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

é.f. → énergie finale
Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -19% sur votre facture **soit -846€ par an**

Astuces

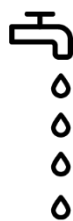
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 157ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes).
Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

64ℓ consommés en moins par jour, c'est -20% sur votre facture **soit -85€ par an**

Astuces





- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.








En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 Murs	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm avec un doublage rapporté donnant sur l'extérieur / Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm avec un doublage rapporté avec isolation intérieure (4 cm) donnant sur l'extérieur / Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 40 cm avec un doublage rapporté donnant sur un espace tampon solarisé (véranda, loggia fermée) / Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm avec isolation intérieure (5 cm) donnant sur l'extérieur / Mur en pan de bois sans remplissage tout venant d'épaisseur ≤ 8 cm avec un doublage rapporté avec isolation intérieure (5 cm) donnant sur l'extérieur / Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 60 cm avec un doublage rapporté donnant sur l'extérieur / Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm avec un doublage rapporté avec isolation intérieure (5 cm) donnant sur l'extérieur	insuffisante
 Plancher bas	Plancher inconnu non isolé donnant sur un terre-plein	insuffisante
 Toiture/plafond	Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés) avec isolation extérieure (10 cm)	insuffisante
 Portes et fenêtres	Fenêtres battantes bois, simple vitrage avec volets battants bois / Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, simple vitrage sans protection solaire / Fenêtres battantes bois, simple vitrage sans protection solaire / Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 6 mm sans protection solaire / Fenêtres fixes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 12 mm sans protection solaire / Fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 12 mm sans protection solaire / Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée sans protection solaire / Portes-fenêtres battantes avec soubassement pvc, double vitrage avec lame d'air 12 mm sans protection solaire / Portes-fenêtres battantes avec soubassement métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 12 mm sans protection solaire / Portes-fenêtres battantes avec soubassement pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée sans protection solaire / Fenêtres oscillantes bois, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée	insuffisante






Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Chaudière individuelle fioul standard installée entre 1991 et 2015 avec en appoint un insert bois (buche) régulée. Emetteur(s): radiateur bitube sans robinet thermostatique
 Eau chaude sanitaire	Combiné au système de chauffage,
 Climatisation	Néant
 Ventilation	Ventilation par entrées d'air hautes et basses
 Pilotage	Sans système d'intermittence

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien

	Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
	Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
	Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
	Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
	Ventilation	Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.





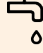


Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels


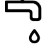
Montant estimé : 49400 à 74100€

Lot	Description	Performance recommandée
 Mur	Isolation des murs par l'extérieur. Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. ⚠ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$R > 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Plafond	Isolation des plafonds par l'extérieur.	$R > 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Plancher	Isolation des planchers sous chape flottante. Avant d'isoler un plancher, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	$R > 3,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS.	SCOP = 4
 Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage	COP = 4

2

Les travaux à envisager

Montant estimé : 22700 à 34000€

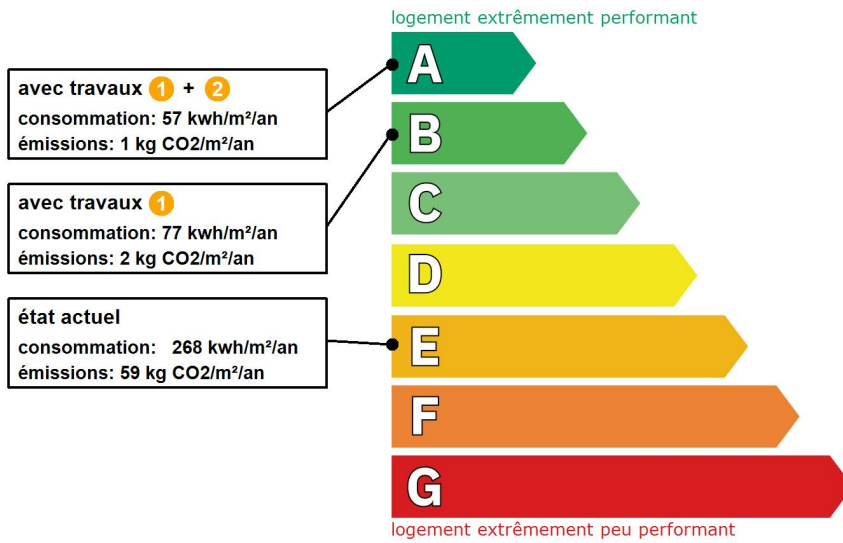
Lot	Description	Performance recommandée
 Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. ⚠ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$, $S_w = 0,42$
 Eau chaude sanitaire	Mettre en place un système Solaire	

Commentaires :

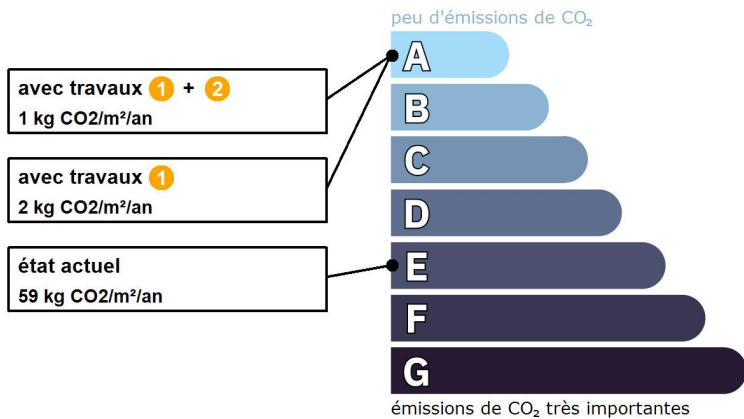
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

<https://france-renov.gouv.fr/aides>



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
I.Cert - Centre Alphasys - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **00010679/DUV**

Néant

Date de visite du bien : **04/09/2023**

Invariant fiscal du logement : **NC**

Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale D, Parcelle(s) n° 380**





Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	 Observé / mesuré	61 Orne
Altitude	 Donnée en ligne	183 m
Type de bien	 Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	 Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	 Observé / mesuré	210 m²
Nombre de niveaux du logement	 Observé / mesuré	2
Hauteur moyenne sous plafond	 Observé / mesuré	2,6 m

Enveloppe











































Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Nord	 Surface du mur	Observé / mesuré 26,82 m²
	 Type de local adjacent	Observé / mesuré l'extérieur
	 Matériau mur	Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	 Epaisseur mur	Observé / mesuré 50 cm
	 Isolation	Observé / mesuré inconnue
	 Année de construction/rénovation	Valeur par défaut Avant 1948
	 Doublage rapporté avec lame d'air	Observé / mesuré plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
Mur 2 Nord	 Surface du mur	Observé / mesuré 10,26 m²
	 Type de local adjacent	Observé / mesuré l'extérieur
	 Matériau mur	Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	 Epaisseur mur	Observé / mesuré 50 cm
	 Isolation	Observé / mesuré oui
	 Epaisseur isolant	Observé / mesuré 4 cm
	 Doublage rapporté avec lame d'air	Observé / mesuré plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
Mur 3 Est	 Surface du mur	Observé / mesuré 39,27 m²
	 Type de local adjacent	Observé / mesuré un espace tampon solarisé (véranda, loggia fermée)
	 Orientation ETS	Observé / mesuré Est ou Ouest
	 Isolation parois donnant sur l'ETS	Observé / mesuré non isolé

	Matériau mur	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	40 cm
	Isolation	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	<input checked="" type="checkbox"/> Valeur par défaut	Avant 1948
	Doublage rapporté avec lame d'air	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
Mur 4 Est	Surface du mur	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	42,17 m²
	Type de local adjacent	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	5 cm
Mur 5 Sud	Surface du mur	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	43,5 m²
	Type de local adjacent	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur en pan de bois sans remplissage tout venant
	Epaisseur mur	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	≤ 8 cm
	Isolation	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	5 cm
	Doublage rapporté avec lame d'air	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
Mur 6 Ouest	Surface du mur	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	30,51 m²
	Type de local adjacent	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	60 cm
	Isolation	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	<input checked="" type="checkbox"/> Valeur par défaut	Avant 1948
	Doublage rapporté avec lame d'air	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
Mur 7 Ouest	Surface du mur	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	13,96 m²
	Type de local adjacent	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	5 cm
	Doublage rapporté avec lame d'air	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
Plancher	Surface de plancher bas	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	115,57 m²
	Type de local adjacent	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	48 m
	Surface plancher bâtiment déperditif	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	115,7 m²
	Type de pb	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Plancher inconnu
	Isolation: oui / non / inconnue	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	non
Plafond	Surface de plancher haut	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	148,5 m²
	Type de local adjacent	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)
	Type de ph	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Combles aménagés sous rampants
	Isolation	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	10 cm
Fenêtre 1 Nord	Surface de baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	2,67 m²
	Placement	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 1 Nord
	Orientation des baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	simple vitrage

	Positionnement de la menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 2 Est	Surface de baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	2,67 m²
	Placement	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 3 Est
	Orientation des baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 3 Est	Surface de baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	0,49 m²
	Placement	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 4 Est
	Orientation des baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 4 Est	Surface de baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	1,8 m²
	Placement	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 4 Est
	Orientation des baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type volets	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Pas de protection solaire	
Type de masques proches	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 5 Est	Surface de baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	1,8 m²
	Placement	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 4 Est
	Orientation des baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes

	Type menuiserie	 Observé / mesuré	PVC	
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	6 mm	
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 6 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,8 m²	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 4 Est	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Fenêtre 7 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,56 m²
		Placement	 Observé / mesuré	Mur 4 Est
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Est	
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical	
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres fixes	
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
Présence de joints d'étanchéité		 Observé / mesuré	non	
Type de vitrage		 Observé / mesuré	double vitrage	
Epaisseur lame air		 Observé / mesuré	12 mm	
Présence couche peu émissive		 Observé / mesuré	non	
Gaz de remplissage		 Observé / mesuré	Air	
Positionnement de la menuiserie		 Observé / mesuré	au nu extérieur	
Largeur du dormant menuiserie		 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
Type volets		 Observé / mesuré	Pas de protection solaire	
Type de masques proches		 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain		
Fenêtre 8 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,56 m²	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 4 Est	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres fixes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm	
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu extérieur	

Fenêtre 9 Est	Largeur du dormant menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	3,12 m²
	Placement	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 4 Est
	Orientation des baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Fenêtres coulissantes
	Type menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	au nu extérieur
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 10 Sud	Surface de baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	0,49 m²
	Placement	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 5 Sud
	Orientation des baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 11 Sud	Surface de baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	0,49 m²
	Placement	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 5 Sud
	Orientation des baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 12 Sud	Surface de baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	1,02 m²
	Placement	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 5 Sud
	Orientation des baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Sud














































	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres fixes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu extérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 13 Sud	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,02 m ²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 5 Sud
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres fixes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu extérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 14 Sud	Surface de baies	 Observé / mesuré	2,55 m ²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 5 Sud
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres coulissantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu extérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 15 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré	2,56 m ²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 6 Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non







	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 16 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,49 m ²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 6 Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Fenêtre 17 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré
Placement		 Observé / mesuré	Mur 7 Ouest
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Ouest
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres fixes
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
Présence de joints d'étanchéité		 Observé / mesuré	non
Type de vitrage		 Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air		 Observé / mesuré	12 mm
Présence couche peu émissive		 Observé / mesuré	non
Gaz de remplissage		 Observé / mesuré	Air
Positionnement de la menuiserie		 Observé / mesuré	au nu extérieur
Largeur du dormant menuiserie		 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type volets		 Observé / mesuré	Pas de protection solaire
Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 18 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,9 m ²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 7 Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres fixes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu extérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire
Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 19 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,8 m ²

	Placement	 Observé / mesuré	Mur 7 Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres coulissantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu extérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 20 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,35 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Plafond
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu extérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Fenêtre 21 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré
Placement		 Observé / mesuré	Plafond
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Ouest
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Bois
Présence de joints d'étanchéité		 Observé / mesuré	non
Type de vitrage		 Observé / mesuré	simple vitrage
Positionnement de la menuiserie		 Observé / mesuré	au nu extérieur
Largeur du dormant menuiserie		 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type volets		 Observé / mesuré	Pas de protection solaire
Type de masques proches		 Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains		 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 22 Est		Surface de baies	 Observé / mesuré
	Placement	 Observé / mesuré	Plafond
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres oscillantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air



































Porte-fenêtre 1 Nord	Positionnement de la menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	au nu extérieur
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	5,59 m ²
	Placement	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 1 Nord
	Orientation des baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type volets	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Pas de protection solaire	
Type de masques proches	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Porte-fenêtre 2 Sud	Surface de baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	3,01 m ²
	Placement	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 5 Sud
	Orientation des baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Pas de protection solaire
Type de masques proches	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Porte-fenêtre 3 Sud	Surface de baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	1,72 m ²
	Placement	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 5 Sud
	Orientation des baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	au nu extérieur
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Pas de protection solaire
Type de masques proches	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Porte-fenêtre 4 Ouest	Surface de baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	2,32 m ²
	Placement	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 6 Ouest
	Orientation des baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Ouest

	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie		Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets		Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	Avancée l (profondeur des masques proches)		Observé / mesuré	< 1m
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Pont Thermique 1	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Fenêtre 1 Nord
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	6,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 2	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Porte-fenêtre 1 Nord
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	9,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 3	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 3 Est / Fenêtre 2 Est
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	6,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 4	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 4 Est / Fenêtre 7 Est
	Type isolation		Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT		Observé / mesuré	5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu extérieur
Pont Thermique 5	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 4 Est / Fenêtre 8 Est
	Type isolation		Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT		Observé / mesuré	5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu extérieur
Pont Thermique 6	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 4 Est / Fenêtre 9 Est
	Type isolation		Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT		Observé / mesuré	7,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu extérieur
Pont Thermique 7	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 6 Ouest / Fenêtre 15 Ouest
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	6,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 8	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 6 Ouest / Fenêtre 16 Ouest
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	2,8 m

	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 9	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 6 Ouest / Porte-fenêtre 4 Ouest
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	6,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Pont Thermique 10	Type de pont thermique		Observé / mesuré
Type isolation			Observé / mesuré	ITI
Longueur du PT			Observé / mesuré	4,2 m
Largeur du dormant menuiserie Lp			Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Position menuiseries			Observé / mesuré	au nu extérieur
Pont Thermique 11	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 7 Ouest / Fenêtre 18 Ouest
	Type isolation		Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT		Observé / mesuré	4,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu extérieur
Pont Thermique 12	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 7 Ouest / Fenêtre 19 Ouest
	Type isolation		Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT		Observé / mesuré	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu extérieur
Pont Thermique 13	Type PT		Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Plancher Int.
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	5,4 m
Pont Thermique 14	Type PT		Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Plancher
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	5,4 m
Pont Thermique 15	Type PT		Observé / mesuré	Mur 2 Nord / Plancher Int.
	Type isolation		Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	2 m
Pont Thermique 16	Type PT		Observé / mesuré	Mur 2 Nord / Plancher
	Type isolation		Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	2 m
Pont Thermique 17	Type PT		Observé / mesuré	Mur 3 Est / Plancher Int.
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	7,8 m
Pont Thermique 18	Type PT		Observé / mesuré	Mur 3 Est / Plancher
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	7,8 m
Pont Thermique 19	Type PT		Observé / mesuré	Mur 4 Est / Plancher Int.
	Type isolation		Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	8,4 m
Pont Thermique 20	Type PT		Observé / mesuré	Mur 4 Est / Plancher
	Type isolation		Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	8,4 m
Pont Thermique 21	Type PT		Observé / mesuré	Mur 6 Ouest / Plancher Int.
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	6,1 m
Pont Thermique 22	Type PT		Observé / mesuré	Mur 6 Ouest / Plancher
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	6,1 m

Pont Thermique 23	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 7 Ouest / Plancher Int.
	Type isolation	 Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	2,8 m
Pont Thermique 24	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 7 Ouest / Plancher
	Type isolation	 Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	2,8 m

Systèmes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	 Observé / mesuré Ventilation par entrées d'air hautes et basses
	Façades exposées	 Observé / mesuré plusieurs
	Logement Traversant	 Observé / mesuré oui
Chauffage	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré Installation de chauffage avec appoint (insert/poêle bois/biomasse)
	Surface chauffée	 Observé / mesuré 210 m²
	Nombre de niveaux desservis	 Observé / mesuré 2
	Type générateur	 Observé / mesuré Fioul - Chaudière fioul standard installée entre 1991 et 2015
	Année installation générateur	 Observé / mesuré 1995
	Energie utilisée	 Observé / mesuré Fioul
	Cper (présence d'une ventouse)	 Observé / mesuré non
	Présence d'une veilleuse	 Observé / mesuré non
	Chaudière murale	 Observé / mesuré non
	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	 Observé / mesuré oui
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	 Observé / mesuré non
	Type générateur	 Observé / mesuré Bois - Cuisinière installée avant 1990
	Année installation générateur	 Valeur par défaut Avant 1948
	Energie utilisée	 Observé / mesuré Bois
	Type émetteur	 Observé / mesuré Radiateur bitube avec robinet thermostatique
	Température de distribution	 Observé / mesuré supérieur à 65°C
	Année installation émetteur	 Observé / mesuré Inconnue
Type de chauffage	 Observé / mesuré central	
Equipement intermittence	 Observé / mesuré Sans système d'intermittence	
Eau chaude sanitaire	Nombre de niveaux desservis	 Observé / mesuré 1
	Type générateur	 Observé / mesuré Fioul - Chaudière fioul standard installée entre 1991 et 2015
	Année installation générateur	 Observé / mesuré 1995
	Energie utilisée	 Observé / mesuré Fioul
	Type production ECS	 Observé / mesuré Chauffage et ECS
	Présence d'une veilleuse	 Observé / mesuré non
	Chaudière murale	 Observé / mesuré non
	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	 Observé / mesuré oui
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	 Observé / mesuré non
	Type de distribution	 Observé / mesuré production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	 Observé / mesuré accumulation
Volume de stockage	 Observé / mesuré 100 L	

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société : Duval diagnostic 10 Rue Ledru Rollin 72600 Mamers

Tél. : 0604188561 - N°SIREN : 898286588 - Compagnie d'assurance : Assurance GAN n° 30776295 2001

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

N°ADEME

[2361E29241970](https://observatoire-dpe.ademe.fr/)





Certificat de compétences Diagnosticneur Immobilier

N° CPDI 5921

Version 003

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur DUVAL Jérémy

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention Date d'effet : 19/04/2021 - Date d'expiration : 18/04/2028
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 18/05/2021 - Date d'expiration : 17/05/2028
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 07/04/2021 - Date d'expiration : 06/04/2028
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 24/02/2021 - Date d'expiration : 23/02/2028
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 26/02/2021 - Date d'expiration : 25/02/2028

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 20/05/2021.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électrotroté et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes
Diagnosticneur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev17



ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **00010679/DUV** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : Hotel Beaumont 61130 Belforet en Perche.

Je soussigné, **Duval jeremy**, technicien diagnostiqueur pour la société **Duval diagnostic** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	Duval jeremy	I.Cert	CPDI5921	18/04/2028 (Date d'obtention : 19/04/2021)
Electricité	Duval jeremy	I.Cert	CPDI5921	17/05/2028 (Date d'obtention : 18/05/2021)
DPE sans mention	Duval jeremy	I.Cert	CPDI5921	06/04/2028 (Date d'obtention : 07/04/2021)
Gaz	Duval jeremy	I.Cert	CPDI5921	23/02/2028 (Date d'obtention : 24/02/2021)
Plomb	Duval jeremy	I.Cert	CPDI	25/02/2028 (Date d'obtention : 26/02/2021)
Audit Energetique	Duval jeremy	I.Cert	AE-CPDI5921	15/09/2023 (Date d'obtention : 16/12/2022)

- Avoir souscrit à une assurance (Assurance GAN n° 30776295 2001 valable jusqu'au 31 decembre 2023) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.
-

Fait à **Belforet en Perche**, le **04/09/2023**

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »